

BLAGNAC QUESTIONS D'HISTOIRE

Revue d'Histoire Locale - Semestriel - n° 10 (Novembre 1995)

Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac - CERRAVHIS

Siège Social - Maison de l'Histoire - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC

TABLE des MATIERES

Du bac au pont	1
L'église Saint-Pierre : le secret des pierres	9
De Blagnac à Toulouse, la procession Saint-Exupère	12
Compans, va-nu-pieds superbe	14
Blagnac, petit village	20
1939-1945 : six ans d'exil - les prisonniers de guerre	23
Documents : distribution de tabac à Blagnac en 1941	34

Encart détachable au milieu de la revue : index des articles des numéros 1 à 10

En couverture : entrée du premier pont suspendu à Blagnac

Responsable de publication : Germaine Ricard

Comité de Rédaction : Alain Lauret - Suzanne Béret - Daniel Bonzom - Henri-Robert Cazalé
Gabrielle-Renée Mezeix - Jeannette Weidknet

DU BAC AU PONT

Les habitants de Blagnac, comme ceux de nombreuses autres cités, grandes ou petites, ont choisi la proximité d'un fleuve pour s'installer et profiter des avantages d'un tel site. La ville de Toulouse, toute proche, apportait un atout supplémentaire à Blagnac pour commercer.

Sans aucun doute, chaque famille, ou presque, devait posséder une barque, dès l'origine de ce village.

Mais lorsque la "capricieuse" Garonne, en déplaçant son lit, a transporté des terres blagnacaises sur la rive droite, un problème a dû se poser : une simple barque ne suffisait pas à porter des bêtes pour le labour ou la rentrée des récoltes.

Aussi, il est normal de penser qu'un bac existait depuis des temps très reculés. Au XIX^{ème} siècle, le progrès aidant, tout naturellement, un pont a pris sa place.

LE BAC

Une très ancienne institution

Son existence sans doute plus ancienne, d'après Bertrand Lavigne, a été légalisée en 1339. En effet, les consuls de Blagnac Bertrand Gilabert, Bernard Guiraud et Jean de Pierre Bex, accompagnés de plusieurs habitants de ce village, ont présenté, dès les premiers jours de cette année-là, une demande au Sénéchal de Toulouse Pierre de Lapalud pour avoir "officiellement" un bac. A la suite de cette démarche, par lettres-patentes de Philippe VI de Valois, en date du 24 février 1339, les Blagnacais ont obtenu la concession d'un bac ou port pour le passage sur la Garonne des bêtes et des gens moyennant la somme de deux cents livres tournois et un tiers du produit du bac, les deux autres tiers restant à la communauté.

Il semble que ce bac, ce "port vielh" ou port primitif se trouvait à la hauteur de l'actuel monastère, au lieu-dit "Notre-Dame du Port". La formation de nombreuses îles et les roches de plus en plus escarpées à cet

endroit ont obligé les Blagnacais à installer ce bac bien plus loin du village, à l'emplacement du pont actuel.

Le fonctionnement de ce bac a dû rester le même de sa "création" à son remplacement. En effet une délibération du Conseil général de la commune datée du 16 mai 1791 (nous reparlerons plus loin de cette réunion) nous apprend "que la communauté a de tous temps jouy paisiblement du droit du port et passage de la rivière de Garonne, qu'elle l'affermait tous les trois ans à cri public, par affiches et enchères, au plus offrant et dernier enchérisseur et le produit en revenant était mis en moins imposé : savoir, les deux tiers au profit de la communauté et le tiers restant à celui du cy devant Seigneur.."

Ainsi après avoir placardé des affiches durant trois dimanches successifs, avoir proclamé par son de trompe et verbalement le jour de l'affermage, la délivrance de celle-ci était donnée. Dans la maison commune, devant les habitants assemblés, trois "feux" ou chandelles étaient allumés et les enchères pouvaient commencer. L'extinction du dernier feu désignait l'enchérisseur gagnant, donc le fermier du bac. Celui-ci, relativement jeune et capable de naviguer, était un pêcheur de poissons, un batelier, un "matelot"... Il avait besoin de la caution de son père ou à défaut d'un frère aîné...

Par exemple le 17 février 1788 dans "la maison de ville" après vêpres, Pierre Delpont, âgé de 38 ans, pêcheur de poissons, fils d'Antoine pêcheur lui aussi et qui le cautionne, a été le dernier enchérisseur "à la somme de 400 livres pour les deux tiers appartenant à la communauté, l'autre tiers appartenant au Seigneur Baron..." Le bail "durera trois ans complets et révolus qui commenceront le 3 may prochain 1788 et finiront à pareil pour l'année 1791..."

Une difficile restructuration

Mais , de graves événements allaient bientôt se produire. En 1789, la

Révolution déclencha de grands bouleversements et des troubles, jacqueries, émeutes éclatèrent un peu partout en France. Le 8 juin 1790, le Maire de Blagnac, François Cantayré a réuni les officiers municipaux Guillaume Nadal, François Marceillac, Antoine Lussan, Jean Lussan, et Antoine Marques, en présence du Sieur Dupré, procureur de la commune, pour adresser une demande à Monsieur Villeneuve, inspecteur général de la marine, afin que le Sieur Delpont passeur "ne parte point pour le service de mathelot". Il "a été dit par le Sieur Cantayré que de tous le temps, la commune a jouy du privilège de dispenser le fermier du port et passage du service du Roy..." Il a fait remarquer aussi "la perte réelle qu'éprouverait cette communauté si elle est privée de son passager dont elle est très satisfaite... que Delpont en sa qualité de passager sur une rivière navigable et royale était censé servir le Roy, qu'en outre cette communauté en perdant ce privilège serait privée d'un revenu considérable... que le fermier est même tenu de passer et repasser les gens de guerre et la maréchaussée gratis... que ce port est infiniment utile tant aux habitants (de la commune) qu'à ceux des lieux circonvoisins..."

Les raisons évoquées ont été convaincantes car, semble-t-il, Pierre Delpont n'est pas parti "pour faire une campagne" et "a servi le Roy" en restant passeur. Mais d'autres "tracasseries" l'attendaient.

En effet, après l'abolition des privilèges et des droits féodaux dans la nuit du 4 août 1789, les Blagnacais, considérant que le Baron percevait une partie du péage du bac "ont cru que ce droit était aboli et ont troublé le vray fermier". Les habitants de Blagnac refusaient donc de payer pour traverser la Garonne et la communauté n'a pas pu "affermer le 3 may 1791 suivant l'usage".

Devant cette situation, le Conseil municipal de Blagnac était bien embarrassé. Le Maire François Cantayré, les officiers municipaux et tous les notables du lieu se sont réunis le 16 mai 1791 en conseil général de la commune (nous comprenons la véritable raison de cette réunion que nous avons évoquée plus haut) et ont demandé, par l'intermédiaire du Sieur

Dupré procureur, à Messieurs les administrateurs composant la direction du district de Toulouse de "les diriger dans cette circonstance".

Le 24 juin 1792 seulement, suivant le pouvoir donné par les dits-administrateurs et un arrêté du département de la Haute-Garonne du 11 juillet 1791, se fera une nouvelle afferme. Mais le Maire Jean Miquel et les officiers municipaux, avant de procéder aux enchères, établirent une sorte de "cahier des charges" pour que "le fermier et les citoyens" comprennent que le péage existait bel et bien.

Ainsi "le fermier sera tenu de passer et repasser tous les habitants du présent lieu 6 deniers par personne et lorsqu'ils mèneront cheval ou ânesse autre 6 deniers plus 3 sols par paire de boeufs ou vaches et 1 sol 3 deniers par tête de cochon et 3 deniers par tête de mouton ou de brebis... il sera en outre chargé le dit-fermier de placarder à l'endroit le plus apparent du dit-port sur un poteau le taux de passage... convenu que le paiement de la dite ferme se fera chaque trois mois du moment qu'il sera en possession du port..."

Ce cahier des charges définissait aussi le travail du fermier, ce qu'il devait fournir (bateaux et outils nécessaires au passage) etc... Après la lecture de toutes ces clauses aux citoyens de Blagnac, les enchères ont commencé entre Jean Tirul et le Sieur Bentaboly. "Le dernier feu s'étant éteint sans autre enchère" l'adjudication revenait au Sieur Tirul pour la somme de 485 livres, mais il s'est désisté au profit du Sieur Gervais Debax fils d'Achille.

Fonctionnement du bac

Le 26 novembre 1798, une loi régira les bacs sur le plan national. Le fermier avait à sa charge le salaire des mariniers. Un seul suffisait à Blagnac dans les eaux "ordinaires", mais il en fallait deux lors des "grandes eaux". Ces mariniers ou passeurs devaient avoir au moins 21 ans, être "de bonnes vies et moeurs, décents envers le public, bien fait à la navigation". Ils présentaient au maire leur "certificat de capacité" délivré par "le commissaire ou l'administrateur de la marine de l'arrondissement". Le bac de Blagnac était desservi par "un bateau passe-cheval" de 15,70 mètres de

long sur 1,80 mètre de large garni d'un gouvernail, d'un mât, de deux perches ferrées, de deux avirons et d'une chaîne avec son cadenas, et par un batelet ou "gabarro" de 8,40 mètres de longueur sur 0,90 mètre de largeur avec seulement une perche ferrée et un aviron et toujours une chaîne et son cadenas pour l'amarrage.

Soixante personnes pouvaient monter sur le bateau et seulement huit sur le batelet y compris le marinier. Deux charrettes attelées occupaient tout l'espace du bateau.

Le fermier devait veiller à ce que ces bateaux soient toujours propres, "vides d'eau" et garnis de planches "pour sièges de manière que les passagers y soient en sûreté".

Le passage se faisait tous les jours sans interruption du lever au coucher du soleil. Lorsqu'une seule personne voulait emprunter le bac, le fermier était tenu de la faire passer sans aucun paiement supplémentaire mais à condition qu'elle ait "attendu sur le port un laps de temps d'une demi-heure". Durant la nuit, seuls les personnages importants ou porteurs d'ordres pouvaient être transportés d'une rive à l'autre.

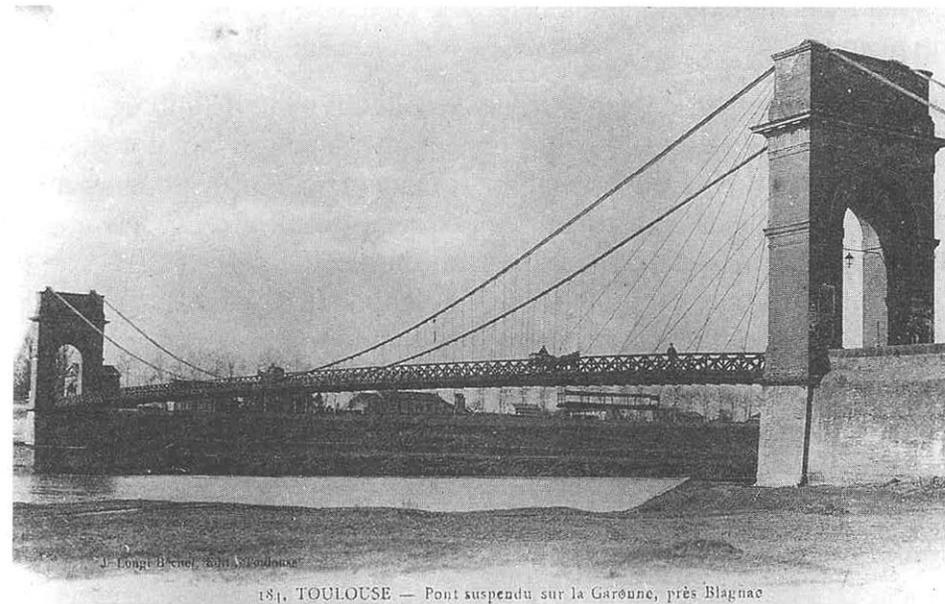
Comme auparavant, le fermier ou "ses employés" faisaient payer un droit de passage. Un piéton donnait 3 centimes, le conducteur d'un cheval ou d'un mulet chargé 12 centimes, celui d'une voiture à 2 roues 60 centimes, à 4 roues 75 centimes. Pour aller vendre un boeuf ou une vache, il fallait verser 10 centimes, par contre pour la même bête allant au pâturage ou au labour sur la rive droite 5 centimes suffisaient. De même, pour une charrette chargée de récolte, le propriétaire ne payait que la moitié du droit. Tous les cas étaient envisagés et les prix variaient : charrette tirée par un cheval, deux ou trois chevaux ou par une ânesse, chargée ou vide; les chariots de ferme selon leur nombre de roues; les volailles, les troupeaux etc... Selon la loi, les différents tarifs étaient affichés sur les deux rives.

Les années passèrent. Après tant de services rendus, le bac va être remplacé par un pont suspendu. Le 22 décembre 1839, le Maire Jean Louis Miquel, déclarait devant les conseillers municipaux, appelés à prendre une décision : "il faut considérer l'insuffisance et les dangers de

communications établies entre les deux rives de la Garonne à l'aide d'un bac que la moindre inondation rend inutile et dangereux, le service de ce bac lorsqu'il porte des charrettes pesamment chargées occasionne des retards qui peuvent avoir une heure de durée, que ce retard peut être dangereux pour des piétons que la chaleur du climat ou la fatigue de la route a couvert de sueur..."

LE PONT

Un pont suspendu à péage



Par lettre en date du 14 décembre 1839, Monsieur le Préfet avait chargé Monsieur le Maire de réunir le Conseil municipal pour se prononcer "sur le projet d'un pont suspendu sur la rivière de Garonne en remplacement du bac existant à Blagnac". Aussi dans la séance du 22 décembre suivant que nous venons de citer, le maire et les conseillers municipaux "considérant les développements immenses que les communications

acquerront dans la suite par l'existence d'un pont aussi utile, jeté au point projeté; les facilités que ce pont offrira à la circulation soit pour les piétons soit pour les voitures", adoptèrent "d'un avis unanime" le projet en question.

Le plan du pont suspendu avait été présenté dès le 15 février 1839 par Sieur Jacques Quenot, ingénieur civil, demeurant à Paris. Une ordonnance du 7 avril 1841 permettra cette construction. Le 10 juin de la même année, l'adjudication, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur un mois plus tard, se fera en faveur du Sieur Quenot, déjà nommé, pour une durée de péage de 34 ans, 8 mois et 14 jours. L'épreuve de réception faite les 14 et 15 mars 1844 réussira parfaitement et le pont sera ouvert au public le 28 du même mois.

La veille, le dernier fermier François Rocolle fils avait définitivement mis fin à l'existence du bac. Il était prévenu, car dans son bail obtenu le 25 octobre 1841, il était bien spécifié que "dans le cas où le gouvernement autoriserait l'établissement d'un pont en remplacement du bac, le présent bail sera résilié de plein droit sans aucune indemnité".

Ce pont se composait d'une seule travée de 140,63 mètres. Le premier plan, modifié en 1842, prévoyait une pile centrale.

Le plancher de bois avait une largeur de 4,20 mètres entre les garde-corps dont 2,20 mètres pour la voie charretière (passage pour une seule charrette) et 1 mètre pour chaque trottoir. Une partie de trottoir avait été supprimée d'un côté pour permettre dans des cas "exceptionnels et rares" à une charrette de fourrage par exemple de se garer pour qu'une autre la croise. Le gardien du pont veillait personnellement à cette manoeuvre.

Les câbles de suspension en fil de fer au nombre de quatre pour chaque côté étaient supportés par des portiques établis sur les deux culées, puis ils s'infléchissaient vers les puits d'attache où à 6,80 mètres de profondeur, ils étaient fixés dans un fort massif de maçonnerie. Les deux "portes" étaient parementées en briques et pierre de taille.

Une barrière qui sera enlevée à la fin de la concession, étaient placée à l'entrée du pont. Elle était ouverte en janvier, février, novembre, décembre

depuis 6 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir, en mars, avril, septembre, octobre de 5 heures du matin à 9 heures du soir et enfin en mai, juin, juillet et août, de 4 heures du matin à 11 heures du soir. Elle était fermée pendant la nuit "mais le concessionnaire des droits de péage (ou son préposé) sera tenu de l'ouvrir toutes les fois qu'il en sera requis".

A cette barrière avait lieu la perception des droits. Le prix du péage était sensiblement le même que pour le bac et même légèrement inférieur. Le passage d'une voiture suspendue pour voyageurs à deux ou à quatre roues ne coûtait plus que 50 centimes (au lieu de 60 ou 75); celui du char, du chariot, de la charrette, du tombereau à deux ou quatre roues, employés au transport des engrais, à la rentrée des récoltes et autres travaux d'agriculture revenait toujours à 20 centimes... Comme pour le bac, les Blagnacais bénéficiaient d'un tarif préférentiel soit pour aller travailler leurs terres sur la rive droite soit pour vendre leurs produits de jardinage à Toulouse. Toujours dans la séance du 22 décembre 1839, le conseil municipal avait revendiqué ce privilège car, disait-il, "presque tous les habitants de cette commune se rendent tous les jours à Toulouse avec des charrettes soit pour y opérer la vente du jardinage, soit pour le blanchissage du linge, que dès lors s'ils étaient tenus de payer les entiers droits du tarif, l'existence du pont ne leur procurerait aucun avantage et ils préféreraient s'affranchir de ces droits onéreux en prenant la route de la rive gauche de la Garonne c'est-à-dire la route de Toulouse à Lectoure..." Il concernait aussi "les particuliers de Blagnac qui avaient des propriétés sur la rive droite de la Garonne." Pour en bénéficier "ils étaient porteurs d'une carte délivrée par le Maire pour se faire connaître".

Difficultés d'exploitation et d'entretien

Dans la séance du 7 octobre 1860, sous la présidence de Jean Rocolle, Maire, un conseiller municipal, Monsieur Monnereau pensait que "le moment était opportun pour solliciter du gouvernement le rachat du péage du pont suspendu de Blagnac car, Sa Majesté l'Empereur, a conçu la généreuse pensée d'appliquer aux grands travaux d'utilité publique les

sommes restées disponibles après la guerre d'Italie..." Il voulait, avec l'accord des autres conseillers, envoyer une lettre à "Son Excellence Monseigneur le Ministre de l'Intérieur" signée à la fois par le Maire de Blagnac et celui de Toulouse.

Dans celle-ci il faudrait insister sur le fait que "le territoire de la commune de Blagnac composé de terres légères et d'alluvions se prête depuis fort longtemps et merveilleusement à la culture maraîchère, que ses produits, justement appréciés, sont transportés journellement à Toulouse où ils forment à eux seuls les trois quarts de la consommation, le surplus est expédié sur Bordeaux et sur Paris par le canal latéral ou le chemin de fer..." Ainsi "le rachat du péage serait profitable aux Blagnacais et aux habitants de Toulouse en rendant leur passage sur la Garonne bien moins onéreux". Le conseil municipal était bien sûr d'accord avec ces arguments. La réponse ne viendra que sept ans plus tard, le 11 novembre 1867, dans une lettre du Préfet. Celui-ci ne donnait pas de suite favorable à cette demande car "comme pour le rachat du pont suspendu de Grenade, il n'y avait plus de fonds disponibles".

Ce pont pouvait supporter un poids maximum de 50 kilogrammes par mètre carré ce qui déterminait le nombre de piétons, de cavaliers ou d'animaux autorisés à passer. Une voiture à deux roues ne devait pas dépasser 5100 kg tout compris, celle à quatre roues 8400 kg. Ces poids correspondaient à des charges bien précises de blé, vin, bois de chauffage, houille, plâtre, briques, sable, gravier etc... Le gardien du pont veillait à ce que cette réglementation soit respectée.

Les chevaux étant mis au pas, les rouliers ou voituriers devaient tenir les guides ou cordeaux et les conducteurs ou postillons restaient sur leur siège. Une voiture attelée de plus de cinq chevaux ne pouvait pas s'engager sur le tablier "quand il y avait déjà sur le pont une voiture ou attelage supérieur à ce nombre de chevaux et les piétons marchant en corps devaient rompre le pas". Le pont de Blagnac, même sur un chemin vicinal, n'échappait pas à la surveillance administrative et les autorités locales avaient "en vertu de la loi du 16 et 24 août 1790, le droit et le devoir de veiller à ce que la sûreté du passage ne soit pas compromise".

Par contre il n'était pas protégé par la loi du 30 mai 1851 "sur la police du roulage" qui ne s'occupait que des "routes tant impériales que départementales".

C'est pourquoi l'ingénieur des Ponts et Chaussées (ou son représentant) effectuait des visites annuelles du pont et des vérifications plus poussées appelées "l'épreuve" tous les quatre ou cinq ans ou lorsqu'un incident important se produisait : grand rassemblement de cavaliers et de chevaux d'artillerie en 1849, grave inondation comme celle de 1875... Le procès-verbal des visites annuelles, signé par le Préfet, portait mention des travaux à exécuter par le concessionnaire. En 1861 celui-ci a du faire repeindre la suspension et les fers en 1864. En 1865, 9 poutrelles de la charpente ont été remplacées ainsi que 12 croisillons du garde-corps et 48 mètres de trottoir réparés. Presque chaque année du gravier était répandu sur "les avenues" menant au pont. Ces travaux d'empierrement n'étaient pas nouveaux. Même au temps du bac, les chemins étaient entretenus tant par la communauté de Blagnac que par celle de Toulouse, comme en témoigne cette requête envoyée le 24 février 1788 aux Capitouls par les Consuls blagnacais. Ils "les supplient de réparer la route du port de Blagnac allant à Toulouse rendue impraticable au pré des Sept-Deniers par les eaux fluviales... [cela pourrait se faire] à très peu de frais vu la commodité du gravier qui se peut prendre à pied d'oeuvre... [et serait] de la plus grande nécessité dans l'intérêt public... et de la plus grande utilité à tout le public à raison de l'exportation des denrées... Son mauvais état porte préjudice aux pêcheurs, blanchisseurs, bouchers, tuiliers... à tous les gens de la commune ou autres..."

Une des premières "épreuves" s'était déroulée le 25 septembre 1850 car une quinzaine de mois plus tôt "le pont a subi accidentellement une épreuve grave : environ 150 chevaux d'artillerie se sont trouvés entassés sur le pont avec une cinquantaine de cavaliers; en fixant le poids d'un cheval à 450 kg et celui d'un cavalier à 75 kg, la charge totale a été de 71.250 kg, plus de la moitié de la charge normale, 118.130 kg sans tenir compte de l'agitation des chevaux".

Aussi, sur ordre du Préfet, le juge ordinaire des Ponts et Chaussées chargé

de la navigation de la Garonne, assisté de Mr Dubois, conducteur des Ponts et Chaussées au canal latéral de la Garonne et en présence de Mr Marnac, représentant Mr Quenot concessionnaire, procéda à "l'épreuve".

Des caisses contenant des petits cailloux de la rivière d'un poids total de 118.130 kg avaient été déposées sur le tablier du pont. Elles y restèrent de 7 heures du matin jusqu'au lendemain 26 septembre même heure. Un passage provisoire avait été établi pour les piétons tandis que les animaux et les voitures empruntaient le pont de Toulouse éloigné seulement de 4 km.

Les mesures effectuées sur la flèche du tablier furent très favorables au pont qui avait donc bien résisté à "l'incident".

En 1868 "l'épreuve" s'était faite à l'aide de graviers mêlés de sable, le représentant de Mr Quenot était le préposé au péage Mr Retournat. Après avoir examiné le rapport, le préfet a écrit "la circulation peut continuer à s'effectuer sur le pont suspendu de Blagnac".

En mars 1873 "l'épreuve" se fera avec de la terre répartie sur toute la longueur de la voie par 14 hommes à l'aide de brouettes. Cette opération "commencée à 4 heures 15 du matin le 31 mars s'est terminée à 10 heures". Comme chaque fois, le pont devait supporter cette charge pendant 24 heures. Mais "4 heures après le chargement il a commencé à pleuvoir sans interruption jusqu'au déchargement et le mètre cube de terre a augmenté d'un poids de 294 kg".

Malgré cette surcharge, le pont résista bien et la circulation put continuer en toute sécurité.

Le 23 juin 1875 l'inondation avait provoqué de graves dégâts. Le pont "a subi une forte secousse par suite du choc que lui a imprimé le bateau-dragueur dit Jupiter; le garde-corps a été dérangé; le tablier a un peu dévié, mais a repris sa place; les abords du pont ont été détruits; le mur de la rive gauche a été emporté sur 15 mètres..."

Le Maire, Mr Ferradou, avait interdit le passage des voituriers. Aussitôt, l'ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées s'était déplacé pour faire toutes les vérifications nécessaires. L'interdiction de passage a pu être

levée le 25 juillet. Le concessionnaire avait été prié par le Préfet d'effectuer toutes les réparations.

Un ouvrage rapidement dépassé

L'expiration de la concession a eu lieu, comme prévu, le 12 décembre 1878. Deux jours avant, le préfet a pris un arrêté portant "injonction au concessionnaire du pont suspendu de Blagnac de cesser la perception de tous droits de péage à partir du lendemain 11 décembre". Un autre arrêté préfectoral daté du 7 mars 1879 a fixé au 7 avril suivant à 8 heures du matin "la remise du pont et de ses dépendances aux communes de Toulouse et de Blagnac".

Mais comme le fait remarquer la Maire de Blagnac, Monsieur Benazet, la gratuité du passage "donne lieu à une circulation bien plus active et plus dispendieuse que si le pont ne servait qu'à l'usage des habitants de Toulouse et de Blagnac... et les ressources de la commune sont insuffisantes pour faire face aux frais d'entretien du pont et de ses abords si elle n'est aidée que par le concours de la commune de Toulouse".

Avant 1878, le concessionnaire exécutait tous les travaux à ses frais, mais après, la charge en revenait aux communes de Toulouse et de Blagnac; ce qui pesait lourdement sur le budget de cette dernière. Aussi dès 1880, Monsieur Benazet, Maire, a fait une demande pour que "le pont suspendu et les chemins y aboutissant soient classés d'urgence et dans le plus bref délai comme routes départementales".

De plus Monsieur Benazet et comme lui les Maires qui lui ont succédé pensaient que "les communes environnantes de Beauzelle, Seilh, Aussonne, Merville, Grenade, Cornebarrieu, Mondonville, Bretz, Launac, Thil, Daux, Montaignut, Saint-Paul, Lévigac, Manville qui profitent des facilités du pont, participent à son entretien ainsi qu'à celui des chemins y aboutissant". Mais toutes ces communes feront "la sourde oreille".

C'était le portier ou gardien du pont qui faisait les travaux d'entretien : empierrement des chemins, changements des planches etc... et même

l'épandage de sable durant les périodes de gel. Il habitait une petite maison à côté du pont. Le dernier, Monsieur Albus est resté dans le souvenir des anciens Blagnacais ainsi que sa femme Marie qui gardait "les petits" de la classe enfantine.

En 1886 une lanterne est installée sur la rive gauche pour éclairer le pont. En 1891, le bec de gaz, à la demande de plusieurs membres du conseil municipal, restera allumé toute la nuit "attendu que son entretien est d'une minime dépense pour donner satisfaction à l'intérêt général des habitants de la commune qui de quatre à cinq heures du matin se rendent à Toulouse au marché d'Arnaud Bernard, pour faire vente de provisions de toutes espèces et de toutes sortes qu'ils y apportent pour alimenter le susdit marché".

BIENTOT UN AUTRE PONT

Lenteurs et tergiversations



Dès février 1885 une commission formée de Messieurs Bessières, Aussal et Rivet est chargée "d'étudier le projet de reconstruction du pont de Blagnac et de la part contributive afférente à la commune".

En juin de la même année le conseil municipal déclare "qu'il donnera un concours financier au projet tendant à la reconstruction du pont de Blagnac en pont métallique", toutefois il croit que "les communes du canton ouest de Toulouse et du canton de Grenade intéressées à l'exécution du projet doivent être invitées à participer à la souscription demandée par le conseil général de la Haute-Garonne".

Mais presque toutes les communes refusent de participer. Aussi dans sa séance de mai 1886 le conseil municipal prévient Mr le Préfet que "les finances publiques ne peuvent pas faire le sacrifice de la somme de 20.000 francs demandée et le prie d'insister auprès des autres communes..."

En novembre 1886, le projet de l'élargissement du pont suspendu existant est envisagé mais le Maire, Monsieur Debax, et les conseillers s'y opposent car cela ne va pas dans le sens de l'intérêt de la commune "vu que par suite du grand nombre de colliers (700 environ) qui traversent ce pont journellement et venant en grande partie des communes de Daux, Merville, Aussonne, Seilh, Grenade etc... elle est obligée au contraire d'employer la plus grande partie des fonds affectés à ses chemins vicinaux pour l'entretien du chemin n°1 (celui qui va du village au pont: aujourd'hui rue du Dr Guimbaud et avenue du Général Compans) que parcourent les charrettes venant de ces communes..." Ils préfèrent que "le pont suspendu actuel qui offre un danger imminent puisqu'il date de plus de 45 ans... soit remplacé par un pont métallique offrant toute sécurité".

En effet, selon le témoignage de Blagnacais qui l'ont traversé, ce pont tremblait au simple passage d'un cheval et il était impressionnant d'apercevoir l'eau de la Garonne entre les planches disjointes. En 1904 M.M les agents-voyeurs présentèrent un projet pour remplacer le pont suspendu par un tablier rigide; ils prévoyaient une pile en rivière et conservaient les culées. Au mois de septembre 1911, ils présentèrent un nouveau projet où les deux travées métalliques étaient remplacées par

trois voûtes en ciment armé. En novembre 1912 Mr l'ingénieur en chef de la navigation de la Garonne approuvait l'exécution immédiate des travaux projetés.

Le second pont suspendu

Mais la première guerre mondiale allait retarder cette construction qui, en fait, ne sera entreprise qu'à la fin de l'année 1923. Le projet de 1911 sera suivi dans ses grandes lignes.

De nombreux Blagnacais: maçons ou autres ont travaillé à l'exécution de ce pont. Même le chef de chantier, Mr Faure, habitait Blagnac.

Pour construire les piles "au sec" une sorte de barrage en amont et en aval avait été aménagé et il fallait sans cesse pomper l'eau. Le travail était très pénible car tout se faisait à la main. Pendant la durée des travaux (deux années environ) une partie de l'ancien pont de bois était réservée à la circulation.

La construction de ce nouveau pont donne des soucis à la municipalité. En effet, les rails du tramway électrique ne sont pas prévus dans le tablier du pont. Grâce aux demandes envoyées au Préfet et à l'élargissement fait par le département du chemin Blagnac - Sept Deniers les rails seront posés, mais ils ne serviront jamais. Le tramway continuera à passer par Purpan et sera remplacé par un autobus qui, lui, empruntera le pont.

Les conseillers municipaux s'inquiètent bien plus de la démolition de la culée et de la pile (côté rive gauche) de l'ancien pont car celle-ci présente "un grand danger en ce qui concerne les propriétés privées riveraines de la Garonne ainsi que le Ramier communal, seule ressource de la commune et dans lequel se trouvent installés les puits, filtres et machines élévatoires du service des eaux".

Le 15 janvier 1925 le Maire, Monsieur Ginestet et quelques conseillers se rendent sur le chantier. L'ingénieur des Pont et Chaussées, Monsieur Larroque leur fait visiter les lieux et les rassure : la démolition des anciennes maçonneries était obligatoire mais ne présente aucun danger pour l'avenir.

Ce nouveau pont suspendu métallique est presque plat et offre une

chaussée d'une largeur convenable pour que les charrettes et bientôt les automobiles se croisent facilement.

D'après un devis daté du 12 juin 1925 établi par l'ingénieur Monsieur Bouts et accepté par le Maire, le pont est en plus éclairé électriquement "par 4 lampes, chacune supportée par une pile". Le courant est fourni par la Société Pyrénéenne d'Energie électrique.

En novembre 1929, le conseil municipal demande que "l'éclairage du pont soit à la charge du département puisqu'il a déjà pris à son compte les dépenses de celui des ponts d'Ondes et de Grenade". Et le chemin vicinal n°1, baptisé chemin 115bis, doit être classé "d'intérêt commun" car "le grand nombre d'automobiles, d'autobus, de camions qui empruntent le pont, l'usent très rapidement".

Que de changement depuis 1930! La "ville" de Blagnac a gardé, autour de son église, le coeur du village d'autrefois, mais s'est agrandie de nombreux quartiers nouveaux.

Pourtant, même s'ils ne se posent pas de la même façon, les problèmes de voirie demeurent. Le pont actuel, construit en 1983-84, a remplacé le pont suspendu, mais est toujours appelé "l'ancien pont de Blagnac" et, si son entretien a changé de mains, il demande et demandera, comme ses prédécesseurs, vigilance et soins constants.

Suzanne BERET
Septembre 1995

SOURCES

Archives municipales de Blagnac

- Série D : D8 à D29

- Série O : 1011

Archives départementales de la Haute-Garonne

- Série S : 6S/20

6S/21

3Sbis 5

3Sbis 34

ECHE G., "Blagnac, ville et village", Toulouse, Eché 1985

LAVIGNE B., "Histoire de Blagnac", Toulouse 1875, réédition Marseille, Lafitte 1978

L'ÉGLISE SAINT-PIERRE : "LE SECRET DES PIERRES"

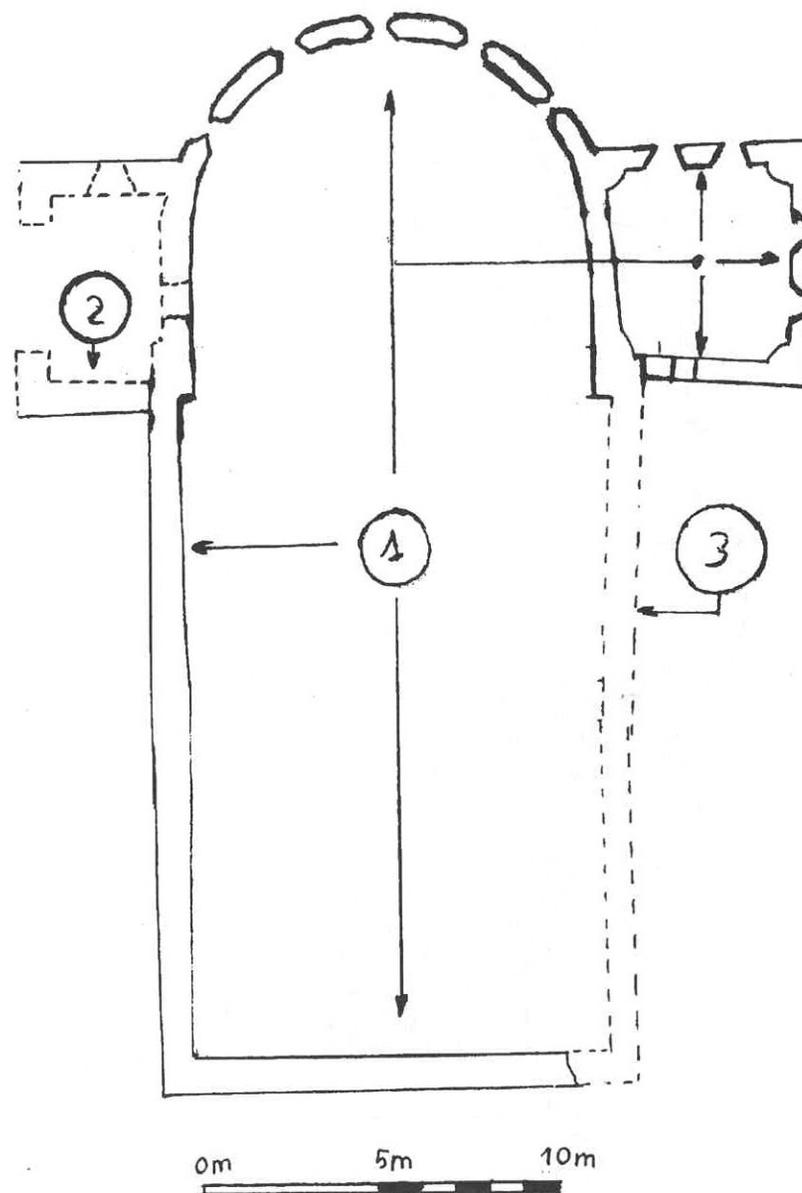
Avant d'exposer dans le prochain numéro nos conclusions provisoires sur l'Église Saint-Pierre et en attendant la réfection du dallage intérieur qui nous livrera bien d'autres secrets (sépultures, base romane, etc...) voici sur plans et photographies, les découvertes relatées dans les revues numéros 7-8 et 9 ainsi qu'un premier "état des lieux".

Dans son premier état, l'église présentait donc une nef d'environ 11,50m de large sur 18m de long, aux murs relativement minces ; elle était bien éclairée par des fenêtres hautes. Ni la nef, ni l'abside n'étaient voûtées. L'abside, de plan circulaire à l'intérieur et polygonal à l'extérieur, était encadrée de deux annexes qui rappellent la prothésis et le diaconicon des églises paléochrétiennes. Le plan comme la technique de construction évoquent donc des formes très anciennes. Nous ne disposons cependant d'aucun critère de datation un peu sûr pour situer ce premier état, d'autant que le deuxième état de l'édifice n'est pas non plus précisément daté. Dans un premier temps, nous avons prudemment, et trop rapidement, proposé

① *Partie la plus ancienne de l'église représentée par une nef de 11,50 m de large sur 18 m de long avec des murs relativement minces (90 cm d'épaisseur environ). Elle est du type roman et datée du XIIIe siècle sans exclure une datation antérieure (étude en cours).*

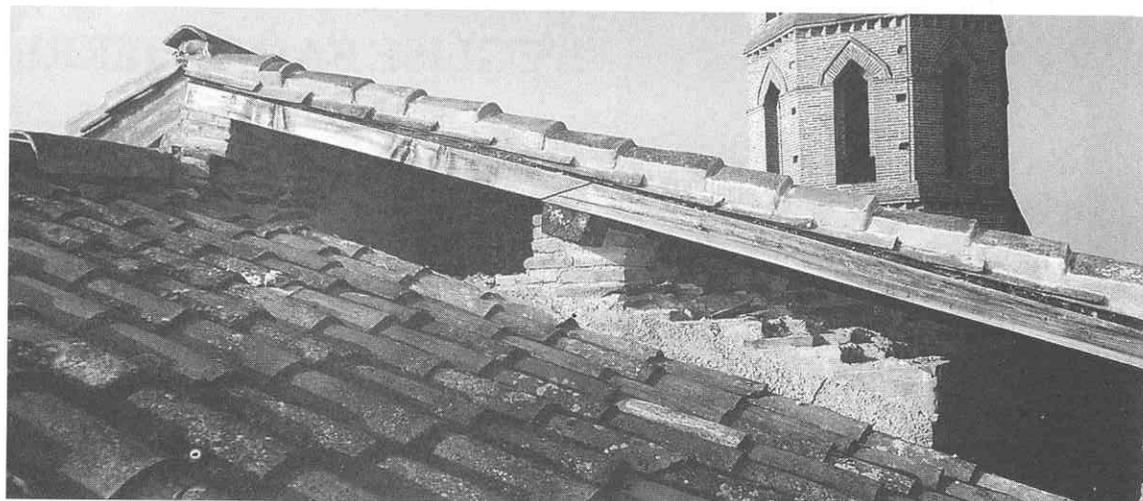
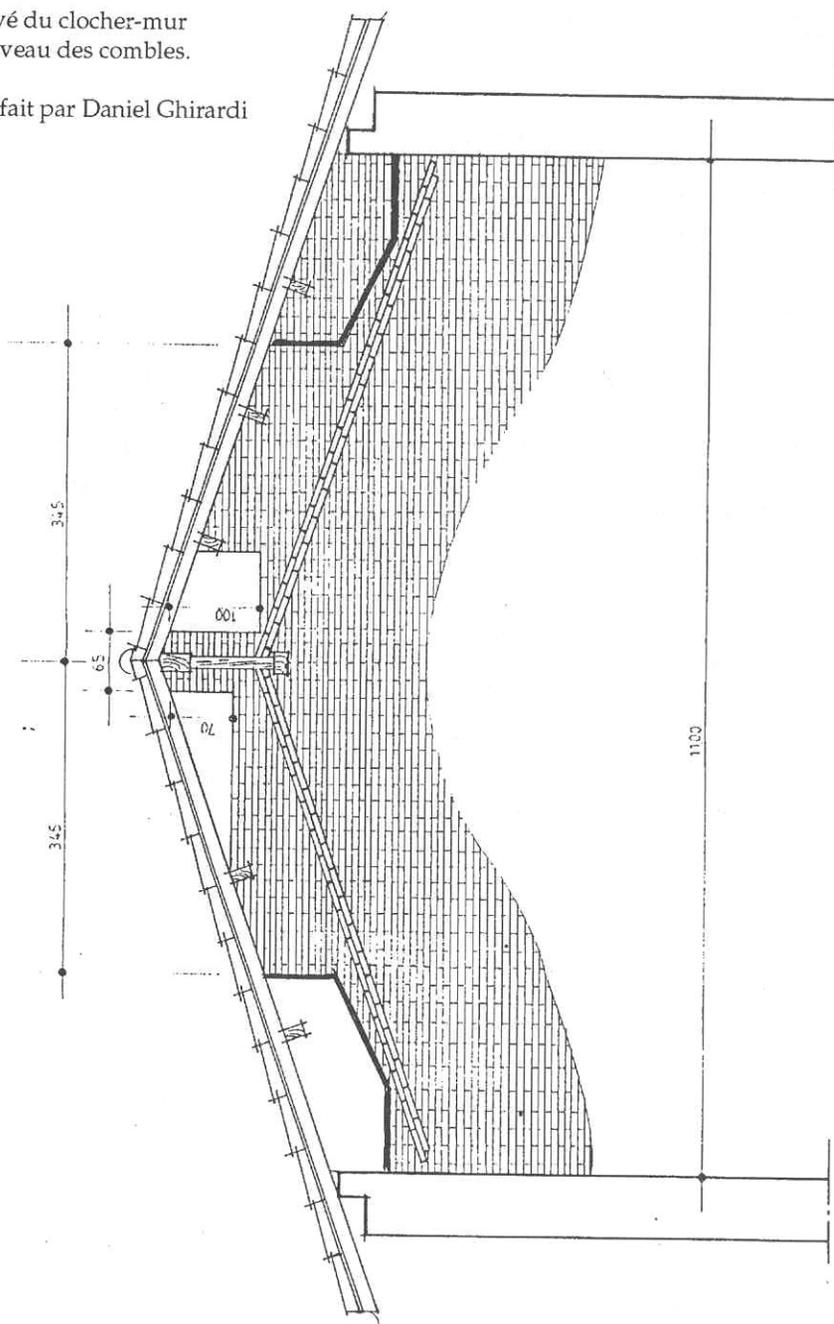
② *L'intérieur de la sacristie recouverte de plâtre; vue la construction extérieure des murs, il semblerait qu'elle soit identique à l'intérieur et correspondrait à la même construction que la chapelle St Jacques.*

③ *Mur fait de briques et de construction récente (XIXe siècle).*



élévée du clocher-mur
au niveau des combles.

plan fait par Daniel Ghirardi



Clocher-mur vu de l'extérieur au moment du déblayage au-dessus de l'abside (voir revue n° 7)
Photo Thomas Alonzo



Niche intérieure des anciennes cloches.

Photo Thomas Alonzo



Passage des cordes des anciennes cloches dans les combles (voir revue n° 9)

Photos Thomas Alonzo



Passage des 4 cordes visibles de l'intérieur de l'église
au niveau de l'abside (voir revue n° 9)

Photo Thomas Alonzo

de dater ce premier état du XIII^e siècle. Sans exclure une datation relativement tardive, il faut sans doute élargir nos hypothèses aux siècles antérieurs.

La dernière grande campagne de travaux correspond au voûtement de tout l'édifice. Les voûtes à liernes et tiercerons, le profil chanfreiné des nervures et le décor des culots permettent de la situer à la fin du XV^e siècle.

Recherches de Daniel BONZOM - Madame CAZES
et Gabrielle-Renée MEZEIX

DE BLAGNAC A TOULOUSE : La procession Saint-Exupère

En 1459 fut fondée la confrérie de la chapelle Saint-Exupère en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de Saint-Exupère pour le soulagement des malades et les âmes du purgatoire.

En 1585 Léon Leloup, vicaire général de Jean d'Orléans, renouvelle, approuve et homologue ses statuts.

Le 11 juin 1647, Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, note son parfait fonctionnement.

Le 28 septembre 1806, monsieur le curé Joachim Samson rédige de nouveaux statuts. Ils sont approuvés le 3 octobre 1806 par monsieur de Barbazan vicaire général de l'archevêque de Toulouse. Le 28 septembre 1838 de nouveaux règlements sont soumis par l'abbé Alzieu à l'approbation de l'Ordinaire.

Avant la Révolution, la Confrérie avait des recteurs ou prieurs pour la diriger, des rois, qui, aux enchères prenaient l'honneur de porter la croix ou le guidon aux processions, des baïles pour l'administration et des mandes ou crieurs remplacés par la suite par un enfant qui, au son d'une squilla, marchait en tête des processions.

Saint-Exupère est cependant honoré d'une façon exceptionnelle l'un des dimanches le plus proche du 14 juin lorsque tout Blagnac va vénérer à la Basilique Saint-Sernin les reliques de son saint Patron.

Au lever du soleil, en habit de fête, tous se réunissent dans l'église Saint-Pierre, là une messe était célébrée par ceux qui ne pouvaient se rendre à Toulouse.

Au son des cloches de l'église Saint-Pierre et de la chapelle saint-Exupère auxquelles répendent celles de Notre-Dame des Sept-Douleurs, la procession se met en marche. En tête la bannière de

l'église paroissiale à l'effigie de Saint-Pierre et de Saint-Exupère précédée du crieur. Viennent ensuite la croix de la Confrérie, la petite bannière bleue des écoles des filles, l'étendard blanc des enfants de Marie, la statue de la Vierge sous un auvent de fleurs, un chœur de chanteuses aux voix puissantes tandis que des jeunes filles en robes blanches portent le long voile flottant au vent, voici la bannière de velours violet des veuves, celle en drap d'or du secours mutuel et en moire verte celle de Sainte-Germaine. La croix processionnelle d'argent entre deux flambeaux annonce la cohorte des hommes précédée du suisse et du bedeau, l'un porte le baudrier écarlate à galons d'or, l'autre la robe noire, suivent la bannière bleue des jeunes gens à l'effigie de Saint-Louis de Gonzague, les bustes reliquaires de Saint-Pierre, Saint-Jacques le majeur et Saint-Exupère sous des baldaquins en bois doré sculpté.

On trouve enfin le guidon, en damas vert brodé, à l'image de Saint-Exupère et les quatre torches de la Confrérie tenues par ses officiers.

La musique et le lutrin paroissial précèdent le clergé et les représentants de la municipalité, autorités, officiers d'administration, police.

La procession est escortée de plusieurs escouades de sergents de ville mis à disposition par monsieur le maire de Toulouse. Ajoutons bien sûr, tous les Blagnacais et les Toulousains qui s'uniront à ce cortège.

Telle était l'ordonnance de la procession. En voici le trajet :

- Blagnac - Faubourg Saint-Cyprien
- Eglise de la Daurade

- Rue Peyrolières
- Rue des Balances
- Place du Capitole
- Eglise du Taur
- Saint-Sernin

De Blagnac à Toulouse c'est l'allégresse au passage de la procession, toutes les cloches sonnent à la volée, les églises ouvrent leurs portes et invitent à la halte, musique, chants, invocations, (Sante Exuperi, ora pro nobis! Sante Saturnine, ora pro nobis!) donnent la "chair de poule" à la foule des badauds et des croyants. Chacun se veut "magnifié" et vibre jusqu'au plus profond de son âme, le marché du Capitole suspend ses activités, tandis que sur le parvis de Saint-Sernin les ecclésiastiques reçoivent les fervents blagnacais qui se rendent auprès des reliques de leur Saint Patron puis à sa chapelle pour l'office.

Avant le retour un repas est pris, dehors, autour de la basilique. Dernière visite aux reliques, dernières prières et dans le même ordre, la procession, par le boulevard de l'Embouchure, se termine auprès du tombeau de Saint-Exupère. Vêpres, salut solennel et chacun retrouve son foyer, radieux et serein après une belle dévotion.

De 1789 à 1793 la procession fut interdite, mais on sait par deux revues "l'Ami du Roi" du 2 juillet 1816 et "Journal de Toulouse" du 20 juin 1826 qu'elle reprit.

En 1864, l'hymne composé en 1758 par Carles-Lancelot "bientenant" de Blagnac et homme de loi, fut modifié toujours bien sûr pour la procession.

En 1911 la "Revue du Comminges" du troisième trimestre ouvre ses pages pour le nouvel hymne et la procession de Blagnac.

Avant la dernière guerre mondiale, ma grand-mère maternelle a encore assisté à des processions, mais je n'ai pas pu trouver la date

de la dernière de nos dévotions à Saint-Exupère. J'en appelle donc ici aux anciens de Blagnac qui peut-être ont ce souvenir dans un coin de leur mémoire et de leur coeur.

Recherches de G. MEZEIX et D. BONZOM

BIBLIOGRAPHIE

- Article d'Exupère Bacalerie revue "l'Auta" pages 219 à 238 "la Procession de Toulouse" année illisible.
- Histoire de Blagnac par B. Lavigne édition de 1978.
- Souvenirs personnels des récits de ma grand-mère maternelle Rose Daussonne.

NOTE

Le vieux Pont de Blagnac qui fut longtemps à péage était gratuit pour la procession.

COMPANS, VA-NU-PIEDS SUPERBE

*La Révolution leur criait : Volontaires,
Mourez pour délivrer tous les peuples, vos frères !
Contents, ils disaient : oui !
Allez mes vieux soldats, mes généraux imberbes !
Et l'on voyait marcher ces va-nu-pieds superbes
Sur le monde ébloui !*

V. Hugo

Les premières armes du futur général Compans furent en qualité de capitaine des volontaires d'Ariège et de Haute-Garonne levés à Salies-du-Salat.

L'origine de la famille Compans est lointaine. Venant de Seo de Urgel, elle s'établit aux confins du pays que Vadier, député de Pamiers, nommera depuis la Convention, Ariège et Haute-Garonne. Pendant la guerre dite des Albigeois, que nous désignons plus volontiers chez nous du nom de Cathares, Raymond de Toulouse livre comme otages deux Compans à Simon de Montfort. Sous Charles VII, un Compans est vassal du comte de Dammartin, et reçoit un fief dans une localité qui porte encore aujourd'hui le nom de Compans. Une branche se lie aux Brichanteau et se fixe en Italie, où figure un Compans marquis de Brichanteau.

La mère de Jean Dominique, celui qui nous occupe, est demoiselle Puiségur. Le père habite Salies-du-Salat, faisant commerce de bois, ce bois qui par train fluvial sur la Garonne est déchargé à Toulouse au port Garaud. Il a trois fils. Le cadet, Jean Dominique, est destiné par tradition des seconds de lignée, à succéder à son oncle dans la cure de Juzet. Celui-ci est grand chasseur et hardi cavalier. Il s'en remet à Jean Dominique, qu'il élève depuis l'âge de 7 ans, pour servir la messe chaque matin, ce qui déplaît fort à notre enfant de coeur, surtout en hiver. A l'âge de 11 ans, il est du coup remis à ses parents à Salies. Placé au collège à Saint Gaudens, il est après 2 ans d'études, envoyé au collège de l'Esquille à Toulouse :

collège célèbre, tenu par les Jésuites, comme aujourd'hui le Caouzou, où l'on verra passer Vadier, futur président en 1793 du Comité de Salut Public, et Esquirol, le célèbre aliéniste, qui soigna Théroigne de Méricourt devenue folle. Piètre élève que Jean Dominique, seulement apprécié du maître d'armes. A sa demande, il est retiré du collège pour s'occuper des affaires de bois en Ariège et dans la vallée d'Aure. A temps perdu, hormis la chasse, il se délecte des ouvrages de l'abbé Mably, un des auteurs appartenant au siècle des Lumières, un tantinet révolutionnaire et iconoclaste...

Survient la Révolution, en Ariège comme ailleurs, et même un petit peu en avance, juste en phase avec Vizille en Dauphiné. La Convention, sous l'impulsion des Girondins et de Danton (cf. Le chant du Départ : la victoire en chantant !) déclare la guerre aux rois. L'aîné des Compans est élu capitaine des volontaires de Salies, ainsi qu'il revient au premier fils d'un nobliau, destiné aux armes, le cadet, comme on l'a dit, étant destiné aux fonctions ecclésiastiques. Etant donné le peu de goût de Jean Dominique pour cette carrière, l'aîné se désiste pour son frère, connu par ailleurs comme fine lame et tireur d'élite à la chasse à l'izard et au sanglier. Voilà donc J. D. Compans, à 22 ans, nommé capitaine le 2 octobre 1791 à Aurignac (voir le document ci-joint), dirigé avec sa troupe à Toulouse sous les ordres du lieutenant colonel Dupuy, fils de boulanger, mais futur général (et lauréat de la place Dupuy à Toulouse, alors que la plupart des Toulousains d'aujourd'hui ignorent la qualité du personnage !).

Alors que Dupuy part pour la Savoie, chargé au passage de réduire une révolte royaliste dans le secteur d'Uzès, le capitaine (in partibus) Compans est affecté à l'armée des Alpes, basée pour l'heure à Montpellier, sous les ordres du duc de Lauzun, alias général Biron. Tout un chacun a entendu parler d'un certain Lauzun, aventurier gascon, légèrement bossu et malgré cela "play-boy" de la cour de Louis XIV, qui manqua épouser la Grande Demoiselle, laquelle en fut éprise jusqu'à la folie, non incluse. Le duc

DÉPARTEMENT

DE HAUTE-GARONNE

COPIE du Procès-Verbal d'Élection des Officiers & Sous-Officiers de la *Compagnie* du Bataillon N^o. 3. — des Volontaires Nationaux du Département de Haute-Garonne.

VOLONTAIRES
NATIONAUX.

BATAILLON

N^o. 3.

Du 2^o octobre 1791. *Law 3^e de la liberté*

LES Srs *Duran & Gontalouques*

Compagnie
Capitaine

Commissaire & civils nommé s par le Directoire du Département de Haute-Garonne, pour en vertu de la Loi du 21 juin, & du Décret du 4 Août 1791, procéder à la formation des Bataillons des Volontaires Nationaux dudit Département, ayant fait assembler dans le lieu de *Auziquac* les Volontaires destinés à former la *Compagnie* — Compagnie du Bataillon N^o. 3. — & le nombre des présens s'étant porté à *Soixante-trois* — leur ayant été fait lecture des Lois & Réglemens ci - dessus; les Scrutateurs nommés, les billets faits, le scrutin dépeillé & ouvert, il en est résulté que le - *S. v. Dominique*

Compagnie

obtenue la majorité absolue des suffrages & a été proclamé

Capitaine

De quoi & de ce-dessus a été dressé Procès-Verbal, les

jours & au que dessus, signé de *Gontalouques*

Compagnie, mican, Carthe & Dubouché

secrétaires

Laquelle Copie nous avons expédiée au *dit* *se-*

Compagnie

de Nous signée, conformément aux dispositions de l'art. XVII de la Loi du 3 février 1792.

Mr. Duran, commissaire de la Compagnie,

Les Administrateurs composant le

Directoire de la Compagnie

Directoire du Département de

Haute-Garonne.

Haute-Garonne.

Duran

Guinguand

Dupuy

M. Carthe

Brancien

Secrétaires

Maduel

9.^{me} DIVISION
MILITAIRE.

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

ENREGISTRÉ
N° 218.

AU QUARTIER-GENERAL de *Nismes*
le 1.^{er} *Avril* an 6 de la République
française, une et indivisible.

DOMINIQUE COMPANS, Adjudant - Général,
Chef de l'État-Major de la Division,

À M. *Citoyen Major* *crédentier*
de la Marine à *Narbonne*

Le Général Commandant la Division allant
faire un voyage m'a chargé, Citoyen, de
vous excuser la réception de votre lettre du
14 *Avril* Courant & d'y répondre.

J'ai fait de votre *Crédentier* aux
Commandants Militaires de la *Mer* que vous
desirez je'ai renouvelé les ordres déjà émis pour
le levé des *marins*.

Les mesures arrêtées le 15 *Germinial* dernier
par la Commission de l'arrondissement de *Nismes* ont
été reçues dans les départements du *gard* et de *Languedoc*
une exécution plus prompte et beaucoup
plus complète; mais il n'a pas tenu au Général
peu qu'il n'ait pas tenu au Général
peu qu'il n'ait pas tenu au Général

Malgré la réception de l'arrêté de la
Commission, il écrit circulairement aux Commandants

exécute d'une manière aussi satisfaisante.
Le Commandant du *gard* a écrit au
l'Administrateur Central vient de répondre
au Général Commandant la Division qu'il ne
conviendrait aucun *Crédentier* ni son *Crédentier* de
mariner et qu'il lui était par conséquent impossible
d'entrer en *Correspondance* avec eux pour arrêter
les mesures à prendre pour le levé des *marins*.
Ajoute néanmoins que beaucoup de ses *Collègues* pour
les Administrateurs Municipaux de l'arrondissement
les *marins* l'ont assuré officiellement qu'il était
parti en grande partie.

Cependant le Général vient de recevoir
du *Citoyen* *Narbonne* son *Crédentier* de *marins* à cet
une lettre dans laquelle il l'invite instamment de
presser le départ des *marins* de plusieurs *Communes*
du *gard* qui se trouvent dans son arrondissement.
Je lui réponds que des ordres viennent d'être donnés
en conséquence et le prie de me faire connaître
celui de ses *Collègues* qui est chargé de s'en
partir du *gard* soit il ne me parle pas, soit
qu'il me dise *Crédentier* je me concerterai avec lui.
Voyez persuadé, Citoyen, du zèle que
mettront les Commandants de la *force armée* à
exécuter les mesures qui seront prises pour le
levé des *gens de mer*.
Salut & fraternité
D. Compans

actuel, fils ou petit-fils, avait hérité de son aïeul le goût des armes et des duels pour l'honneur.

Ouvrons une parenthèse sur l'armée de Savoie, où se dirigeait Dupuy, avec des compagnies de volontaires d'Ariège, de Haute-Garonne, du Gers et du Tarn. Elle était commandée par le duc de Montesquiou, d'une lignée célèbre de militaires gersois. Il y a toujours dans les environs d'Auch, un duc de Montesquiou, député du coin de père en fils. Le Gers et l'Ariège sont les départements les plus "à gauche" de France, notamment aux présidentielles. Mais le duc, qui siège à droite, bon sang ne saurait mentir, est toujours réélu haut la main. Pensez donc, avec un nom pareil ! Si un d'Artagnan se présentait, ce serait du pareil au même !

Mais revenons à Compans, sis à Montpellier, sous les ordres de Lauzun, du pays de Cyrano, amalgamé au régiment de Languedoc, unité d'ancien régime, avec ses officiers de carrière, qui regardaient d'un oeil mauvais et méprisant un capitaine de 22 ans, révolutionnaire patenté, affronté à des royalistes impénitents. Bref, il y eut insultes, provocation à laquelle Compans, à demi Gascon, ne pouvait que répondre. Il se trouve opposé en duel à la plus fine lame du régiment. Outre son habileté acquise au collège de l'Esquille et affinée en d'autres lieux, Compans tirait de la main gauche. Il ne fut pas long à envoyer "ad patres" l'officier imprudent qui lui avait cherché querelle. Lauzun, qui avait laissé faire, avec sans doute un sourire gourmand, apprécia au plus haut point l'exploit de ce bretteur digne de Bergerac. Non seulement il le convia à sa table, mais lui confia un commandement dans l'armée d'Italie, commandée par le général Dumerbion (nov. 92). Ainsi peuvent s'orienter les destins !

Première campagne d'Italie, siège de Toulon, guerre contre l'Espagne.

Compans reçoit le baptême du feu à la défense du camp de Braour (avril 93). Sous les ordres du général Dagobert, il enlève le camp de Bruis.

Nous ne résistons pas à conter une anecdote concernant ce Dagobert, du même nom que le "bon roi". Il existe dans les archives de l'armée française un rapport du-dit général concernant une affaire de culottes. Les culottes

manquaient à l'armée d'Italie, et Dagobert proposait un modèle adéquat. Ainsi l'avons-nous échappé belle : l'armée française aurait pu être dotée de culottes modèle Dagobert, sans aucun doute réversibles. On sait le goût des militaires pour les modèles. Je ne sais de quel modèle étaient les pétoires de nos volontaires, mais on sait que des "chassepots" équipaient les fantassins du second Empire, et après ce fut le célèbre fusil "Lebel", modèle 1886, modifié 93, qui fit 14-18.

Mais passons... Le rapport de Dagobert sur les culottes ne fut pas pris en compte par l'intendance de l'époque, encore dans les limbes, comme d'ailleurs le service de santé, que Larrey, de Toulouse, se chargea de développer, sous le 1er Empire. Nous donnons ci-joint une lettre de Stendhal qui, avant de décrire Fabrice à Waterloo, fut officier d'intendance pendant la campagne de Russie. Il y est encore question de culottes, toujours évanescences...

Il n'y avait pas que les culottes qui manquaient, mais aussi et surtout les chaussures. Nous en parlerons plus loin. Le 8 septembre 1793, Compans, sous les ordres de Serrurier, défend le village de Lentosca, face au duc d'Aoste. Puis, au début d'octobre, à la tête de plusieurs compagnies du 3ème bataillon de Haute-Garonne, il reprend le poste de Giletta, où il fait une centaine de prisonniers. Peu après, défendant le poste avec les mêmes troupes, il est cerné par un millier de Piémontais et Autrichiens. Il refuse de se rendre, et le siège est levé après 12 heures de résistance.

Mais c'est bientôt le siège de Toulon, qui a été livré aux Anglais. Compans y est appelé avec son 3ème bataillon de Haute-Garonne, en compagnie d'un artilleur nommé Bonaparte. En même temps que ce dernier, il est promu adjudant général chef de bataillon. De Toulon à Perpignan, il n'y a qu'un pas. Compans est attaché auprès de Dugommier à l'armée des Pyrénées Orientales, à la tête d'un bataillon de chasseurs d'élite. Le 19 février 1794 (1er ventôse An II), ses camarades de combat lui délivrent un certificat de civisme. Compans est placé sous les ordres directs du général Lannes, un Gersois. Il se distingue à la Jonquièrre, où il reçoit les éloges du général Augereau, celui-là même qui fera le 18 brumaire au profit de Bonaparte. A la sanglante bataille de la Escola, entre Bellegarde et

Figueres, Dugommier et le général espagnol la Union sont tués. Pérignon prend le commandement. Compans emporte redoute sur redoute. L'armée poursuit sur Figueres qui capitule (27 novembre 1794).

Félicité par Pérignon, Compans est nommé adjudant général chef de brigade, nous dirions aujourd'hui colonel, en février 1795, à titre provisoire. La nomination devient définitive le 6 thermidor an III (24 juillet 1795). Compans a 26 ans. Il est fait chef d'état major de la 10ème division sous les ordres de Lannes.

Deuxième campagne d'Italie

Compans connaît alors un moment difficile. En avril 1797, il est chargé de rétablir l'ordre à Nîmes, où il se heurte aux Jacobins. Affecté un temps à Marseille, puis à nouveau à Nîmes, il repart enfin à l'armée d'Italie sur décision du ministre de la guerre (7 fructidor en VI, soit le 24 août 1798).

Jusqu'au ventre dans l'eau de l'Adige, Compans se distingue à l'attaque de Pastrengo (hiver 98.99). Il connaît la défaite à Magnano, où le combat fut l'un des plus meurtriers de la campagne d'Italie (5 avril 1799), mais reprend du poil de la bête le 27, sous les ordres de Moreau, et le 23 juin, contre Souvarov, il culbute la droite russe, à san Guliano. Il tue au fusil, comme il eut fait d'un izard, le premier russe de la journée, un officier qui caracolait à l'autre bout d'un pont sur le Pô. Il est nommé général de brigade.

Bien que seulement brigadier, il remplace Grenier à la tête de la division, s'empare des places de Savigliano et Fossano, faisant 600 prisonniers. Mais la guerre connaît des hauts et des bas : au combat de Murazzo le 31 octobre, il fait retraite contre des forces supérieures. Le 6 novembre, à Vignolo, à la tête de 2 escadrons de chasseurs, il combat en arrière garde, repoussant l'ennemi et lui faisant des prisonniers. La retraite se poursuit, les français combattant pied à pied : la campagne de l'an VIII est désastreuse, les troupes sont démunies de tout, sans solde et sans pain, et, comme l'a dit V. Hugo, sans souliers. Compans se porte vers un bataillon qui déserte, jette ses bottes déchirées et marche pieds nus avec ses soldats,

qui se regroupent autour de lui. Ce trait du général Compans vaut à nos yeux autant que ses faits d'armes ultérieurs! Il finit par obtenir quelques souliers, et en compensation de cette pénurie, tout un lot de pantoufles! Il ne fait aucun doute qu'avec Compans les officiers et soldats de la République, pleinement motivés, avaient envie de se battre, et ne s'en privèrent pas. Il n'y eut pas qu'un Bonaparte au pont d'Arcole.

*La tristesse et la peur leur étaient inconnues
Ils auraient sans nul doute escaladé les nues
Si ces audacieux
En détournant les yeux dans leur course olympique
Avaient vu derrière eux la grande République
Montrant du doigt les cieux!*

V. HUGO

Cependant, la retraite se poursuivait sous les attaques ennemies, mais jalonnée de contre-attaques victorieuses. Le 20 germinal an VIII (6 avril 1800), Compans attaque Melogne, puissamment défendue par les autrichiens, obstacle opposé à la jonction du général Suchet au corps d'armée de Masséna. Compans mène la charge à la tête d'un régiment de grenadiers, emporte la position, et fait 100 prisonniers. Nouvel assaut le lendemain contre les retranchements de Sette Pani : Compans, devancé par un seul grenadier, saute dans les lignes ennemies et remporte la victoire. Avec 800 hommes, il a fait 1000 prisonniers et pour ce haut fait est ovationné par toute la brigade. Moins d'une semaine après, nouveau combat victorieux. Mais à la suite, Compans reçoit une balle qui restera dans sa chair jusqu'à sa mort. Il est évacué sur Draguignan (20 avril). Sans qu'on sache pourquoi, cette première blessure ne figure pas dans ses états de service.

Bonaparte, revenu d'Egypte et ayant commis son 18 brumaire, prend les affaires en main et redresse la situation avec la victoire de Marengo (14

(Voir suite page 19)

juin). La guerre n'est pas terminée pour autant. Masséna est contraint de capituler à Nice : la ville ne lui en tiendra pas rigueur puisqu'une place célèbre porte aujourd'hui son nom. Compans, remis de sa blessure, repart au combat comme général dans la division Miollis. (Il y a à Aix-en-Provence de nos jours une caserne Miollis que j'ai d'ailleurs pratiquée...) Sa première victoire est à Volta (21 décembre), suivie des combats des 25 et 26 sur la rive droite de l'Adige, jusqu'à Vérone (dont on connaît les amants, Roméo et Juliette...). Courant à l'avant-garde de l'armée, c'est bientôt Montebello, Villafranca, Spreciano, jusqu'à la paix de Lunéville. On confie à Compans le gouvernement de la province de Coni.

Général résolument républicain, Compans commet alors un acte qui lui portera tort sous l'Empire: il refuse, ainsi que Lannes, de contresigner une pétition mise en circulation dans toute l'armée, engageant le premier consul à se proclamer empereur (mai 1804). Devenu suspect à Napoléon, il mijotera 7 ans dans le grade de général de brigade, avant de passer divisionnaire, nous verrons dans quelle condition. Dans l'immédiat, cependant, vu ses éclatants faits d'armes, on ne peut faire de moins que de le promouvoir commandeur de la légion d'Honneur et de le convier aux fêtes du couronnement.

Sa carrière se poursuivra dès lors comme général d'Empire. Il ne sera jamais nommé maréchal. Nous raconterons la suite, depuis Austerlitz, jusqu'à Iéna, Friedland, au cimetière d'Eylau, et à la Moskova, que les Russes appellent Borodino, et ensuite la Berésina, Lutzen, Bautzen, Dresde, au cours d'immenses tueries qui lui firent grâce de la vie...

H.R. CAZALE
[sera continué]

Ouvrages de référence, communiqués avec d'autres documents par M.J. Sicard :

Le général Compans (1769-1845), notes de campagne et correspondance, par son petit-fils, Ternaux-Compans - Paris 1912.

Lettres interceptées par les Russes durant la campagne de 1812, communiquées par GORIAINOV, directeur des archives de l'Etat et des affaires étrangères de Russie, Paris 1913.

Les deux documents donnés en illustration ont été réduits par rapport aux originaux : le premier, nomination de Compans comme capitaine des volontaires de Salies du Salat, est au format 23 x 24 cm, le second au format 19 x 24 cm.

DOCUMENT : Lettre d'Henri Beyle (alias Stendhal), à M. le Chevalier de Noüe, intendant à Kowno.

Moscou, le 15 octobre 1812

Mon cher voisin, vous êtes bien heureux d'avoir une bonne petite intendance tranquille. La consommation de vache enragée que nous avons faite d'Orcha ici est incroyable, et malheureusement, cet approvisionnement n'est point épuisé. Notre patron (intendant général, comte Mathieu Dumas NDLR) à voulu absolument m'envoyer à Smolensk pour former dans le gouvernement et dans celui de Mohilew et de Vitebsk un approvisionnement de réserve. J'ai résisté comme un diable, j'ai dit que c'était la besogne des intendants; on m'a fait une réponse que ma plume se refuse d'écrire; enfin après avoir refusé huit jours et fait tout ce que le respect permettait, j'ai été affublé de la dite mission à Smolensk.

[...] Actuellement je vais à Smolensk; je n'aurai de communication avec le monde que par les collègues. Les courriers me passeront sous le nez sans me laisser la moindre petite lettre. Les miennes viennent sous le couvert de M. Dumas. Je suis donc enculé de toutes les manières. Tout le monde s'en apercevra bientôt si je ne trouve pas le moyen de faire un ou deux pantalons. A ces causes, ayant une confiance entière en votre obligeance, je vous prie, au premier collègue passant, de faire acheter à Kowno ou à Vilna quatre ou cinq aunes de drap bleu ou six ou sept de Casimir bleu aussi.

Si rien de cela n'existe dans votre gouvernement, engagez l'auditeur à l'acheter à Wilna. Je lui rembourserai l'avance en recevant le drap à Smolensk où je logerai chez Villeblanche*

[...] Si les auditeurs arrivant veulent acheter ou échanger des pelisses à bon marché, dites-leur d'apporter du drap ou du casimir bleu.

Adieu, mon cher voisin, je suis tout à vous...

H. BEYLE

note DLR :

Auditeur au Conseil d'Etat, intendant du gouvernement de Smolensk. Le 16 novembre 1812, Villeblanche donnait le bras au colonel Delfanti, blessé, au milieu de son bataillon, lorsqu'un boulet vient casser l'épaule du colonel et emporter la tête de Villeblanche.

BLAGNAC, PETIT VILLAGE : Au temps des petites épiceries

Les "quinquailleurs" d'autrefois ou "marchands en huile, sardes, savon, mourue, chandelle, poivre et autres marchandises" sont plus connus aujourd'hui sous le nom d'"épiciers".

Au début de notre siècle, les ménagères blagnacaises peuvent s'approvisionner dans trois épiceries et bientôt quatre.

Avant d'y entrer, situons-les : la "superette" BARTHET qui a récemment fermé ses portes, a vu en 1900 l'épicier BACALERIE, vers 1910 LAFFITE, vers 1915 BOURES, puis BONNEL après 1920; de 1900 à 1920, la famille DELAS a précédé les MARCEILLAC là où les aimables dames du magasin Phildar vendent pelotes de laine, lingerie, chaussettes...(voir photo de couverture de la revue n° 9) ; vers 1914, les ESQUIROL ouvrent une boutique rue du vieux Blagnac, mais ils sont alors bien connus des Blagnacais car dès 1900 ils tiennent un bureau de tabac. Auparavant, vers 1907-1908, s'est implantée dans notre village une filiale de "l'Epargne". Cette société a été fondée à Toulouse en 1899 par Emile et Eugène Senac. Ils créent ainsi dans notre région une nouvelle formule de vente et installent des gérants dans leurs différentes succursales. Vers 1908, on en compte deux cents dont presque la moitié à Toulouse. Celle de Blagnac qui porte le numéro 170 est tenue par les TRANIER, venus de l'Aveyron juste après leur mariage. Cet homme et cette femme, d'origine modeste, mais honnêtes et travailleurs, feront l'admiration des Blagnacais. Au même endroit, boulevard Jean Rivet, le mot "Casino" a remplacé celui de "l'Epargne", mais, au début du siècle, comme aujourd'hui, c'est en couple que l'on sert les clients.

La photographie de la devanture de "l'Epargne" donne une idée des produits vendus. L'espace de vente est bien restreint puisque le magasin "Casino" actuel occupe l'emplacement de l'épicerie d'autrefois mais aussi des pièces d'habitation : cuisine et chambres. Heureusement, Monsieur



"L'Epargne"

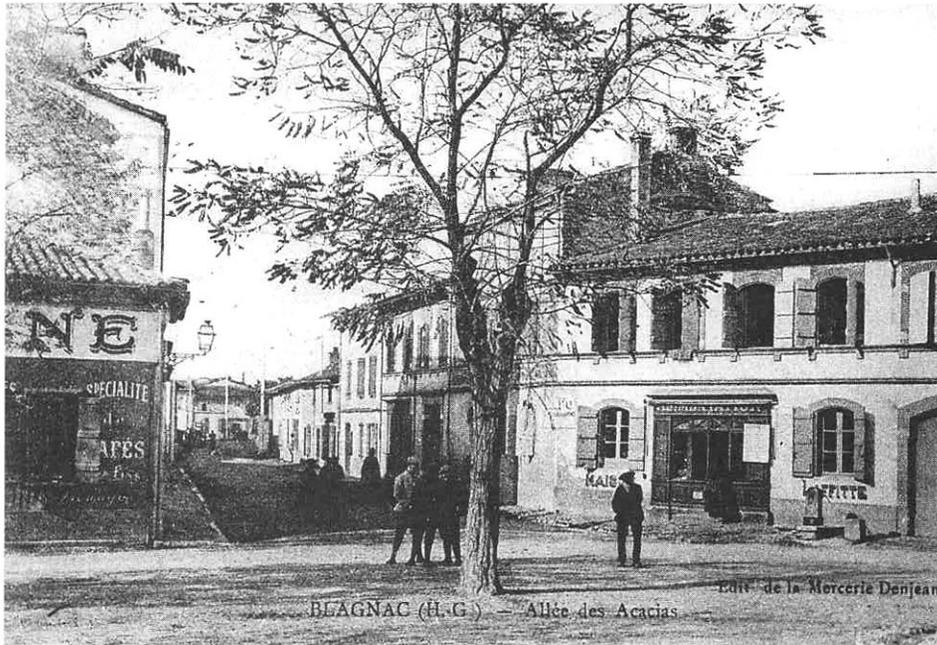
Tranier a loué à Monsieur Durand un jardin s'étendant jusqu'à l'ancienne boucherie Azam où ses six enfants ont la place de jouer avec leurs camarades sous les acacias.

A "l'Epargne", les articles de mercerie et de papeterie s'ajoutent aux produits d'alimentation que les ménagères blagnacaises trouvent dans toutes les épiceries du village.

Ces "magasins" présentent, à l'intérieur, le même décor ou presque : un comptoir parfois en L, quelques étagères et casiers, des barils d'huile, des barriques de vin, l'indispensable balance Roberval, une bascule, une machine à râper le fromage, le torrificateur à café et le gros moulin pour le moude.

Le fromage (gruyère ou roquefort) trône sur le comptoir, préservé de la

poussière et des mouches par un ligne blanc ou une gaze. Les morceaux de gruyère près de la croûte passent à la râpe pour améliorer par exemple le plat de macaroni, les autres se dégustent au dessert ou au petit déjeuner. Le pain de sucre roux que l'on découpait en morceaux à très vite laissé la place aux boîtes à peu près semblables à celles que nous connaissons... Par contre, le sucre en poudre et même le sel se vendent selon la quantité désirée par la cliente.



L'épicerie Lafitte.

D'ailleurs toutes les ventes se font ainsi et c'est là une des grosses différences entre autrefois et aujourd'hui. Les besoins et la bourse de la ménagère commandent. Il est normal d'acheter un quart de litre d'huile, un quart d'olives, un quart de café ou de fromage râpé...

Tout se vend au détail et même à l'unité.

La cliente fait "remplir" sa bouteille de vin mais rarement celle d'huile. Sur les étagères, les bouteilles de vin "bouché" qui attendent les grandes occasions, côtoient quelques paquets de pâtes ou quelques boîtes de conserve de champignons et surtout de quatre sardines. Mais peu de clients achètent ces dernières : ils préfèrent que l'épicier (ou épicière) ouvre une grosse boîte cubique. Cela revient moins cher car le marchand dépose, à la demande, dans l'assiette apportée par l'acheteur, une seule sardine ou le plus souvent une pour chaque membre de la famille. Une blagnacaise, parmi nos "aînés", revoit encore son frère portant fièrement l'assiette et les sardines achetées chez Rose Delas. Les passants y jettent un coup d'oeil et sont rassurés : chacun, dans cette maisonnée, aura la sienne ! Des sardines, il y en a encore dans un baril, mais celles-là sont salées et séchées.

Pour goûter, un enfant va acheter une seule barre de chocolat. C'est courant et pas du tout humiliant. A "l'Épargne", il est plus difficile de détailler à ce point, car les produits, pour la plupart, sont livrés déjà emballés.

Le concurrent le plus redoutable est "Madame" Esquirol. Tous les épiciers ou épicières reçoivent leurs clients avec le sourire, mais, en plus, chez Esquirol "on fait crédit". Sans se départir de son amabilité, Madame Esquirol, en bonne femme d'affaires, tient à jour les comptes des clients. Les Tranier, gérants à "l'Épargne", ne peuvent pas être aussi "larges" et s'ils accordent un petit délai pour le paiement, les plus âgés de leurs enfants, obéissants mais bien confus et embarrassés, sont obligés parfois d'aller réclamer le dû.

Ainsi, l'épicerie "Esquirol" est la plus importante de Blagnac et les clients semblent plus nombreux qu'ailleurs. Il faut dire aussi que Monsieur Esquirol tient (comme nous l'avons déjà mentionné), dans le même lieu, le bureau de tabac et fait, à la saison, le bouilleur de cru.

A "l'Épargne" les grains de café tout prêts sont vendus dans des pochettes de papier de cent vingt-cinq grammes ou peuvent être moulus à la demande. Les autres épiciers les torréfient eux-mêmes et les jours où "ils



Emplacement de l'épicerie Esquirol.

font griller" tout le quartier embaume. Les plus âgés de nos amis blagnacais sentent encore cette bonne odeur et entendent le bruit du grelot que "la machine" fait tinter à chaque tour.

Le jeudi, tous les épiciers dessalent consciencieusement la morue dans un baquet ou une bassine. Ils sont sûrs de la vendre le lendemain pour "la brandade du vendredi". Les légumes, à part les pommes de terre, sont secs : lentilles, haricots... Bien séparés, ils garnissent des casiers de bois fermés par un couvercle. Lorsqu'une cliente en désire, ils sont pris avec une sorte de petite pelle, mis dans un sac de papier ou de jute et pesés. Les nombreuses blanchisseuses blagnacaises n'oublient pas, en plus des denrées consommables, les morceaux de "savon de Marseille" indispensables à leur métier.

En quelques décennies, notre mode de vie et nos habitudes alimentaires

ont bien changé. A Blagnac, comme ailleurs les boucheries sont restées mais les épicerie ont disparu peu à peu.

Petits magasins, petits achats et pourtant grands sourires des commerçants et des clients : nous sommes bien loin aujourd'hui de ces relations amicales dans nos supermarchés aux rayonnages lourdement chargés, mais totalement impersonnels.

Suzanne BERET

SOURCES

- Archives municipales de Toulouse : "Annuaire de la Haute-Garonne" (1890 à 1920)
- Témoignages des "Aînés" blagnacais
- LAVIGNE B., "Histoire de Blagnac" Toulouse 1875, réédition Marseille, Lafitte 1978.
- BAILHE C. "Autrefois, Toulouse et le pays toulousain", Toulouse, Milan 1994.

1939-1945 - SIX ANS D'EXIL

Les prisonniers de guerre

..... ces soldats sans armes
Qu'on avait habillés pour un autre destin
A quoi peut leur servir de se lever matin
Eux qu'on retrouve au soir désœuvrés, incertains

L. ARAGON

1945, c'est la capitulation de l'Allemagne, c'est le dernier acte en Europe de cette guerre abominable et c'est aussi le retour en France de 1.000.000 de prisonniers de guerre (1.800.000 en 1940), de 750.000 jeunes du Service du Travail Obligatoire (STO) et de 70.000 déportés, plus exactement 70.000 rescapés des camps de la mort.

Cet article se propose d'aborder uniquement le sort des prisonniers de guerre.

Comment ces hommes dans la force de l'âge, de 20 à 40 ans, ayant quitté brusquement leur maison, leur famille, leur milieu social un jour d'été de 1939 et pris au piège de l'offensive éclair de l'armée allemande en mai-juin 1940, comment ces hommes ont-ils vécu ces longues années ? A quelle France ont-ils rêvé ? Comment au retour perçoivent-ils les changements survenus en leur absence ? Quel accueil leur est réservé par le pays et par leurs proches ?

Au-delà des situations individuelles très différentes, quelques lignes générales peuvent être dégagées et l'on peut considérer que ces retrouvailles furent difficiles, le contraire étant difficilement concevable.

Au printemps 1945, la France est libérée, en majeure partie depuis l'été 1944. L'occupation par l'armée allemande, le régime de Vichy, ont été une cruelle épreuve. Ce n'est pas la correspondance limitée avec leurs proches, encore moins la presse distribuée généreusement dans les camps comme le "Trait d'Union", journal d'authentique propagande nazie, qui ont pu



Les prisonniers de guerre : Retour à la vie

informer correctement les prisonniers. Les familles ne pouvaient pas leur raconter les privations, le marché noir, les réquisitions, la résistance et la répression, tout ce qui faisait leur vie quotidienne; elles évitaient aussi de les inquiéter inutilement songeant aux épreuves qu'ils enduraient loin de leur pays.

Rapatriement, accueil, difficiles !

Quand les prisonniers reviennent, la France recommence à vivre, à se réorganiser, à se reconstruire, mais d'énormes problèmes sont encore à résoudre. Le rapatriement de 1.000.000 d'hommes était tributaire de l'avance des troupes alliées. Les services du ministère devaient s'adapter, évidemment avec beaucoup de difficultés. Dans l'ensemble, le personnel d'accueil fut insuffisant. En mai et juin 45 il y eut parfois 200.000 rapatriements par semaine. Malgré le concours de bénévoles les centres



— Patience, les gars, on va peut-être finir par obtenir un joli complet de toile... d'araignée !

Dans la presse du printemps 1945.

d'accueil furent vite submergés. Les distributions prévues de vêtements, de nourriture, de pécule étaient insuffisantes ou mal réparties. On comprend facilement la déception, sinon le mécontentement de ces hommes qui avaient imaginé bien autrement leur libération.

En France, les émissions radiophoniques avaient entretenu l'espoir avec la rengaine "j'attendrai, le jour et la nuit, j'attendrai toujours, ton retour". Maintenant, ils sont là. La réalité n'est pas aussi idyllique que le serinait Rina Ketty. Mais peu à peu ils retrouvent leur famille, leurs amis, se réinsèrent dans la vie active, un peu comme de grands malades après un très long séjour loin de leur monde familial.

Six années loin du foyer pour 71 Blagnacais

Dans les mois d'été 1940, c'est avec angoisse que les Blagnacais avaient attendu les nouvelles des soldats qui n'étaient pas rentrés au moment de l'exode, qui n'avaient pu s'échapper du piège comme l'avait fait Ernest Argelès (voir "Blagnac, Questions d'Histoire" n°5 p.21) Les absents étaient-ils blessés ? disparus ? peut-être morts ? On guettait tous les jours le passage du facteur, en se réjouissant des bonnes nouvelles arrivées chez les voisins mais avec au fond du coeur un peu de jalousie. La même inquiétude régnait d'ailleurs chez les prisonniers sans nouvelles de leurs familles, impatients de leur envoyer des messages.

Certains comme Fernand Tranier avaient pu donner de leurs nouvelles.



Raymond Ricard à droite avec un camarade de captivité.

Sa famille avait reçu un petit message de réconfort bien qu'anonyme. "Un prisonnier de passage à Besançon vous informe qu'il est en bonne santé". Dans les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal, Messieurs Lavigne et Barrat, sont "excusés" le premier jusqu'au 22 septembre 1940, le second jusqu'au 9 novembre 1940, dates où ils sont mentionnés "prisonnier".

Le 1^{er} novembre 1940 Monsieur Dufour, conseiller municipal, propose de faire confectionner à ses frais une paire de pantoufles pour chaque prisonnier. C'est le 8 décembre 1940 qu'il confirme en précisant 71 paires. (C'est un total de 71 prisonniers qui figurera sur un document officiel établi au début de l'année 1944)

Peu à peu les nouvelles étaient donc arrivées, mais ni les familles, ni les prisonniers n'envisageaient une aussi longue captivité. Le prochain Noël serait fêté en famille ! Finie la guerre, finis les camps, fini le service militaire, finie cette faim continuelle qui vous tenaillait !

Que d'illusions ! Rares étaient encore les Français qui osaient penser que si une bataille était perdue, la guerre contre le nazisme continuait, et qu'il fallait la gagner.

La plupart des prisonniers avaient quitté leur maison depuis l'été 1939, mais d'autres moins chanceux depuis plus longtemps. Ceux qui furent appelés en 1936 pour accomplir le service militaire, fixé à deux ans, furent contraints de rester à la caserne un an de plus au moment du traité de Munich et de l'invasion de la Tchécoslovaquie en septembre 1938. Ils furent donc directement envoyés au front lors de la mobilisation générale de l'été 1939. Raymond Ricard, appelé en 1936, fit ainsi trois années de service militaire, une année de guerre, cinq années de captivité, soit en tout neuf années loin de la vie, neuf années de jeunesse ainsi escamotées. Maxime Laconde, engagé volontaire en 1936, fit une expérience semblable; mais interné en Suisse il sera rapatrié en novembre 1941. Un peu moins de malchance !

Grâce aux comptes-rendus des séances du Conseil Municipal et à la minime partie des archives qui peuvent être consultées et surtout grâce aux témoignages des acteurs de ce drame, il est ainsi possible d'évoquer,

quoique imparfaitement, cet épisode de notre histoire locale, inséparable de notre histoire nationale.

Où étaient les prisonniers ?

La plupart étaient dans des **stalags**, 56 camps répartis dans toutes les régions de l'Allemagne (voir "Blagnac, Questions d'Histoire" n°7, carte et liste p.24 et p.26). Les Blagnacais qui sont en majorité agriculteurs mais aussi commerçants (bouchers : Azam, Branque - boulanger : Guitard), ouvriers (Georges Antagnagne), artisans (Fernand Tranier, entrepreneur de maçonnerie) sont surtout employés dans des fermes.

L'un d'entre eux, au moins, était dans un des 14 **oflags**, camps réservés aux officiers : le capitaine Roche, fait prisonnier en même temps que Jean Grazide, fut rapatrié très tôt car il avait participé à la guerre de 1914-1918.

Les camps situés en France occupée, dans la zone interdite, étaient des **fronstalags**; André Colmel était dans l'un d'eux.

Quelques soldats avaient réussi à passer la frontière de la Suisse où ils étaient . Parmi eux Maxime Laconde.

Une statistique préfectorale de 1941 indique un recensement en vue d'un éventuel retour de PDG, agriculteurs et pères de famille nombreuse, parmi lesquels 30 prisonniers de Blagnac. Ils ne seront pas tous libérés. Puisque 14 seulement bénéficieront de cette faveur.

Enfin trois prisonniers se sont évadés parmi lesquels André Colmel qui s'enfuit de la zone interdite. D'autres tentèrent l'évasion mais furent capturés. Pour eux c'était les terribles "camps de représailles" L'un d'eux fut même libéré avant la fin de la guerre car trop "malade" et mourut chez lui avant la libération du midi de la France.

La correspondance

Les relations entre les prisonniers et leurs proches, correspondance et envoi de colis étaient strictement réglementés.

En novembre 1940, Georges Scapini est chargé en tant que représentant du Maréchal de la défense des prisonniers de guerre française, avec le rang et

: CORRESPONDANCE AVEC LES :
 : PRISONNIERS DE GUERRE :
 : :
 : COMMUNIQUE OFFICIEL N° 34 :
 : de la DIRECTION DU SERVICE :
 : DES PRISONNIERS DE GUERRE :
 : du 2 MARS 1941 :

les prérogatives d'un ambassadeur (voir notre revue "Blagnac, Questions d'Histoire" n°7 p. 25). Il aura à négocier les conditions de ces relations. Il met en place un véritable réseau "d'hommes de confiance"

dans chaque camp, en liaison avec des "officiers conseils".

La correspondance se faisait exclusivement sur des imprimés spéciaux. Ces formules réponses distribuées périodiquement aux prisonniers, en limitant très sérieusement la fréquence et la longueur des missives, transformèrent automatiquement les écritures, lettres plus petites, plus serrées, sans altérer la lisibilité; tout le monde s'appliquait. Elles donnaient lieu quelquefois à un petit trafic : un imprimé contre un peu de tabac, de nourriture, une pièce de vêtement.

Le contenu des lettres lui aussi était surveillé au départ de l'Allemagne mais aussi de la France. Cela ne s'appelait pas "censure" mais la Direction du Service des prisonniers de guerre avait donné dès le 18 septembre 1940 des indications très précises sur les sujets à éviter dans les lettres. Le 2 mars 1941, une autre circulaire devait rappeler de façon impérative l'interdiction de "se faire l'écho de nouvelles d'ordre intérieur ou extérieur souvent inexactes et parfois nuisibles au moral des prisonniers":



La distribution du courrier.

- ne transmettre que les nouvelles intérieures officielles
- éviter les nouvelles d'ordre extérieur
- éviter les nouvelles d'origine douteuse colportées ou publiées par des individus, des journaux ou des organisations sans mandat, le risque étant la non distribution du courrier; allusions à peine voilées aux émissions étrangères en langue française (Suisse, Moscou et surtout Londres) et à la presse clandestine de la Résistance.

Pourtant des nouvelles sont quand même transmises dans les deux sens. On se sert du patois (Jean Grazide habite "chemin Sount foutut" = "ils sont foutus"). Auguste désigne les Français, Paul les Allemands, les bombardements deviennent les visites; images, périphrases, tout était valable, tout était compris (voir "Blagnac, Questions d'Histoire" n°8 p. 41).

Les colis

L'envoi des colis fut aussi réglementé, les prisonniers envoyaient à leurs proches des étiquettes à coller sur les paquets, condition indispensable à leur distribution. La Direction du Service des Prisonniers de guerre publiait aussi de nombreux communiqués à ce sujet.

A Toulouse une oeuvre toulousaine du "Paquet du Soldat, de recherche des disparus, d'assistance aux prisonniers de guerre et de la Maison du Soldat" siégeait 25 rue Roquelaine. Elle s'occupait des envois collectifs. Le 29 décembre 1941 elle informa la municipalité de "l'expédition" de 45 colis de Noël correspondant aux 45 étiquettes données par le Maire et indiquait le coût 2.700F.

Plusieurs délibérations du Conseil Municipal mentionnent l'envoi de secours aux prisonniers : le 8 décembre 1940, 5.400F versés par la commune et 1.500F par le Sporting club; le 18 janvier 1942, 7.000F pour des colis; en avril 1942, des chemises, des caleçons, des chaussettes, d'autres vêtements de corps et même des chaussures sont expédiés grâce à 45 points d'article textile accordés par la Préfecture. Malgré les difficultés la commune n'oublie pas ses prisonniers de guerre.

Diverses circulaires mentionnent aussi des envois collectifs de vêtements,

de couvertures, de nourriture expédiés directement par le gouvernement français et adressés dans les camps aux "hommes de confiance" Etait-ce suffisant ? Rien n'est moins sûr.

Les familles complétaient comme elles pouvaient. Le problème des bons ou des tickets se posait avec acuité. Pour garnir les colis, il fallait non seulement trouver les denrées nécessaires pour fabriquer les boîtes de conserves, les textiles divers, du savon (on apprenait à le fabriquer) mais encore avoir des bons. Pour du tabac, passe encore, les femmes, les mères, les soeurs, les grand-mères ayant des cartes de tabac. Pour le reste, trois solutions seulement : prendre sur les maigres rations, obtenir des tickets supplémentaires, ou acheter au marché noir.

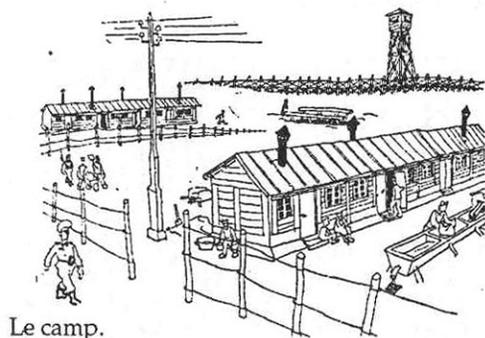
Impossible d'expliquer aux prisonniers toutes ces difficultés. Comment auraient-ils pu imaginer que dans cette France qu'ils avaient laissé prospère, le savon, le beurre, la laine, les pommes de terre étaient devenues denrées si rares et si précieuses ! Leur moral aurait difficilement résisté.

Par contre en France les directives, les consignes, les conseils de toutes sortes, conçus par la Direction des Services des Prisonniers de Guerre étaient surabondants. Il suffisait d'aller les consulter à la Mairie.

La vie au camp

La vie quotidienne des prisonniers était très différente selon qu'ils étaient concentrés dans le camp lui-même, ou dispersés dans de petites ou grandes fermes, dans de petites ou grandes usines, ou dans des mines, selon aussi le travail qu'ils devaient accomplir.

Les camps étaient édifiés d'une façon identique : baraques de bois, alignées le long de larges allées, limites du camp matérialisées par une double rangée de barbelés, miradors pour



Le camp.

abriter les sentinelles. Dans chaque baraque étaient logés 100 ou 200 prisonniers dans des lits superposés. Malgré leur fameux système "D" les Français eurent bien du mal à adoucir l'inconfort et le manque d'hygiène. Les tâches étaient particulièrement bien organisées. Le "jus", l'appel, le travail. Une vie rituelle qui laissait peu de place aux loisirs.

Le climat, la faim sont souvent de rudes épreuves. Et toujours, lancinante, l'attente; l'attente du courrier, l'attente des colis, l'attente de la fin de cette situation absurde. Malgré l'accoutumance, malgré le travail, malgré aussi les distractions qu'ils organisent, ils gardent une idée fixe : le retour; question essentielle, quand ?



Au réveil, le café

La propagande nazie

Les nazis ne négligent rien. Ils se préoccupent à leur façon du moral des prisonniers en les "informant" sur la vie extérieure. Dès 1940, un journal très bien imprimé, "le Trait d'Union", est distribué deux fois par semaine. Dans le 41° numéro, celui du 25 décembre 1940, tous les thèmes de la propagande nazie figurent en bonne place : discours d'Hitler, messages de Pétain, articles militaires, tous à la gloire de la bonne et généreuse Allemagne victorieuse. Les coupables sont désignés : l'Angleterre, les juifs, les francs-maçons. Pour donner un air de fête au journal, des poèmes, des chansons, des articles "culturels". Comparable à un "courrier des lecteurs", "l'Echo des camps" parvient-il à donner aux captifs l'illusion de la liberté ? C'est sans doute le but recherché. Ils peuvent s'y exprimer dans de

Le Troisième Reich

BI-HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

N° 41-44

25 DECEMBRE

1940



Editorial HIER... ET DEMAIN...

Lorsque ce numéro du *Trait d'Union* sera dans les mains de nos lecteurs, ce sera Noël. En temps de paix, cette fête réunit toute la famille qui la célèbre à son gré au foyer comme à l'église. En Europe, depuis des temps très anciens, les hommes éprouvent le besoin de consacrer au retour sur soi-même et à la réflexion la période des jours les plus courts, pendant laquelle, eux, ne l'y a deux mille ans le Sauveur des Chrétiens. Les coutumes de Noël sont, sans doute différentes dans les divers pays, mais nous voyons que l'on fête dans toute l'Europe Noël comme le symbole de la lumière, le symbole de la vie éternelle et de son renouvellement.

Un dur destin veut que cette année un grand nombre de soldats français passent Noël loin des leurs, en captivité. A Noël 1939 déjà, beaucoup d'entre eux étaient loin de leur foyer dans de froides positions de campagne ou des casernes étroites, et devaient monter la garde pendant cette fête qui est vraiment consacrée à la famille et à la communauté. C'est grâce à la politique de guerre insensée des chauvinistes de Paris et de Londres que Noël 1939 ne fut pas un Noël de paix. Pendant ces premiers mois d'attente, le Führer de la nouvelle Allemagne lança sans cesse des appels aux peuples et les exhorta à mettre fin à cette haine insensée. Mais toutes les propositions de paix du Führer furent repoussées par les cliques de belléistes internationaux. C'est pourquoi l'Allemagne dut accepter la honte que l'Angleterre et une France vendue à l'Angleterre lui avaient imposée. Dans cette honte, le vaillant soldat français lui-même n'avait aucune chance de succès. Il dut payer cher son consentement à combattre soi-même pour les idéaux de l'humanité, de la civilisation et du christianisme. Une propagande inconsciente avait caché la vérité au peuple français pour le persuader que l'Allemagne nationale-socialiste voulait l'attaquer et l'annuler. Vainement, le Führer Adolf Hitler a répété inlassablement que l'Allemagne voulait mettre fin une fois pour toutes à la prétendue hostilité héréditaire avec la France. En se servant de caricatures de l'Allemagne et de la culture allemande, la propagande de guerre alliéa, en ce pendant toujours parvenue à exciter les passions du peuple français, dès que l'idée de la paix et du rapprochement menaçait de remonter. Mais par là, la France au service de puissances internationales : l'empire britannique, les Juifs et les fran-



Noël dans la Montagne

Un vaste silence nous entoure
l'immeuble cathédrale. Le ciel,
Froid et bleu, coule à travers les fenêtres.

Sur toutes les cimes la solitude repose
Dans l'attente proche et claire d'une grâce.

Alors la puissance de toutes les étoiles
Et la grandeur muette des glaciers.
Les masses élevées des pierres arrcristallines
Confèrent gonflent ton cœur et le soulèvent de grandeur.
Alors l'univers ne l'a jamais connu
Et de l'éternité jamais le chant des orgues
Ne gronde dans ton cœur. Contiens-le,
Contiens-le, garde qu'il ne se brise.

Gaehard Schumann
(Traduit de l'allemand)

Lettre de Noël

Je sais, mon cher poète, qu'en l'humble cheminée
Tu as mis, cette année, ainsi que chaque année
Ta lettre pour le ciel.

Le vent qui te fait peur quand il est en colère
L'a trompé, l'a trompé, l'a trompé.
Et Noël est venu, me la lire, en mystère,
A travers mes bêtises.

Dans sa voix qui tremblait d'une émotion profonde
J'ai reconnu ta voix.
Comme sur mes genoux, tu essayais de lire
Que j'ai écrite en moi.

Les mots qu'il me disait, je t'entendais les dire
Lorsque sur mes genoux, tu essayais de lire
Tout un livre à la fois.

Eh ! ta lettre, chéri, dédaignant la fortune
Des joujoux qu'on n'a pas
Demandait, cette année, un peu plus que la lune
Demandaient, ton papa.

Oubliant, Gendrilipon, Peau d'âne et leurs cortèges
Alors, Noël s'est vu, dans sa docte de neige
Et j'ai pleuré tout bas.

Le vieillard tout-puissant ne pouvait satisfaire
A ton ardent désir.
Alors, il appela le vent de la nuit claire,
Le vent qui fait trembler.

Eh, prenant, dans mon cœur tout mon amour lumineux
Il le mit, dans ces vers,
Le vent le fera dire, tout bas, dans le silence
Des longs sommets d'hiver.

M. G. (Stalag III A)

macons, s'est chargée d'une tâche bien autre-
de ses forces. Si la France avait
vraiment pris au sérieux l'idée européenne,
elle aurait dû reconnaître à la nouvelle
Allemagne la place qui lui revenait dans
la communauté européenne de par sa force
démographique et sa culture. Au lieu de
la politique française, à déconcerter avec
l'Angleterre, tanté sans cesse, d'entraver
le Troisième Reich et d'imposer à l'Alle-
magne des conditions insupportables.

Cette politique dictée par une fausse
présentation à l'Allemagne a eu de
résultats. Comme l'Allemagne provoque
est encore en lutte avec l'empire anglais
roulant, les soldats français, prisonniers
de guerre, doivent passer ce Noël loin des
leurs. L'Allemagne n'a pas voulu cela.
Puisent la fête de Noël et la fin de l'année
fêter particulièrement à méditer sur ces
événements et sur les possibilités de
l'avoir Noël 1940 inviter tous les peuples
européens à réfléchir et à s'éveiller à
l'esprit de communauté.

Quel est pour la France le bilan de
l'année écoulée? L'Allemagne victorieuse
a déjà traité avec honneur la France
vaincue à la conclusion de l'armistice de
Compiègne. L'entrevue de Montoire-sur-le-
Loir a montré aux deux peuples le chemin
à suivre pour collaborer à la communauté
européenne, le peuple français doit encore
surmonter de nombreux préjugés et recon-
naître plus exactement la réalité. La pro-
vidence a voulu qu'un grand nombre de
français ne s'en rendent compte que pres
des feux d'hiver de la Grande-Allemagne.
Ils auront ainsi pour leur avenir et l'avenir
de leurs descendants une toute autre image
du peuple allemand que celle que leur ex-
donnaient le « bourrage de crâne » de l'in-
certaine presse judéo-française. Quelque-
dur que soit le sort d'un prisonnier de
guerre, reconquerra français a dû
apprendre à reconnaître que le traitement
est juste et humain. On a tous les égards
possibles pour les besoins intellectuels et
culturels. Dans ce domaine, toutefois, le
Français ne doit pas s'enterrer dans son
horizon national; il est très important pour
lui de pénétrer le caractère allemand et la
culture allemande.

Le numéro de Noël du *Trait d'Union*
voudrait contribuer à cette compréhension.
La cessation du travail pendant les jours
de fête et l'état d'esprit de recueillement
de la fête pourront éveiller dans nos
lecteurs, malgré les barbelés et plus d'une
restriction, le désir d'apprendre et de voir
quelque chose de cette Allemagne dans
laquelle ils sont venus d'une façon si
tragique. C'est pourquoi, prenant comme
point de départ les coutumes de Noël, le
présent numéro apporte un aperçu général
sur le développement de la culture alle-
mande et quelques-unes de ses plus grandes
personnalités et de ses plus grandes
réalisations jusqu'à Adolf Hitler lui-même.
Sous ce rapport, plusieurs exemples
montrent comment les cultures allemande
et française sont entrées en contact et com-
ment elles se sont mutuellement fécondées
au cours de l'histoire. Un exemple parti-
culièrement impressionnant est l'architec-
ture gothique du moyen âge, qui a laissé
en France et en Allemagne ses plus grands
témoins, et en particulier au Mont-Saint-
Michel et à Marienburg. Dans les siècles
ultérieurs, les deux cultures se sont ap-
prochées des suggestions, surtout dans la
musique; le maître allemand Richard
Wagner en est un grand exemple.

Cet aperçu historique de l'Allemagne,
puissance centrale de l'Europe, est com-
plété par des voix de la France actuelle.
La décision du Maréchal Pétain de s'eng-
ger dans la voie de la collaboration avec
l'Allemagne victorieuse, est approuvée par
les déclarations de savants, d'hommes
politiques et d'ecclésiastiques français re-
produites dans ce numéro.

Les voix d'Allemagne et de France sont
encore complétées dans notre numéro de
Noël par de nombreux envois des lecteurs
membres du *Trait d'Union*, qui apportent
aussi dans ce numéro leur nouvelle opinion
et témoignent ainsi pour leur peuple et
leur patrie dans ces jours de fête et de fin
d'année d'une conviction qui leur fera hon-
neur pour toujours. Car, quoi que chacun

(Lire la suite page 11)

Dans ce numéro :

- Des Poèmes de Noël.
- Noël allemand et Noël français.
- L'évolution culturelle de l'ouest.
- Decléon européennes.
- L'Allemagne d'Hitler et d'Anjour-d'hui.
- La tâche artistique du national-socialisme.
- Le Mont St. Michel et Marienburg.
- Un poème de Victor-Hugo sur l'Allemagne.
- Richard Wagner et la France.
- L'anniversaire de Gutenberg.
- Déclarations de Georges Claude, de P. E. Flaudin et du cardinal Bau-drillart.
- Depuis Charlemagne, les Lettres ont cultivé la même terre.
- L'Angleterre a-t-elle voulu la guerre?
- L'Enfer des Camps.
- Des lettres adressées à la rédaction du « T. U. ».
- Comment se fait « Le Trait d'Union ».
- Sommaire 1940.
- ... et l'extra-quotidien Illustrations.

nombreux "messages personnels" (dans le stalag VIIIIC, cherchent Herno Auguste, son frère Adrien, Vanderhagen son fils Bélone etc...), mais aussi des activités originales dans certains stalags : théâtre, musique, bibliothèque - de quoi donner des idées - mais aussi de longues missives de prisonniers ou soi-disant tels, ayant bien assimilé les théories nazies, l'un d'eux réclamant le "nettoyage de la France pour la débarrasser des juifs et une collaboration honnête afin d'établir un nouvel ordre européen", et glorifiant le soldat allemand qui s'est attaqué à cette besogne.

Les prisonniers s'organisent

Heureusement, les prisonniers veillent aussi eux-mêmes, à sauvegarder leur moral, comme dans le camp de Georges Antagnague où l'un d'eux avait fabriqué un poste de radio pour connaître les vraies nouvelles et en informer ses camarades.

Avec l'autorisation et les encouragements du colonel du camp ils organisent aussi des festivités, manifestations sportives, théâtrales, musicales, selon leurs possibilités. Ils essaient de reconstituer l'atmosphère du pays, un bal musette, une chanson créée pour la circonstance, rédigent des programmes. Bien des épouses s'étonnèrent que leurs maris réclament des accessoires de costume féminin, pourtant indispensables dans certains spectacles.

Tout cela les aide à "tenir le coup" jusqu'à la fin.



Les girls

La fin approche

Les années passent, mais il est de plus en plus difficile de dissimuler à ces prisonniers l'approche de la défaite allemande. Les bombardements, l'inquiétude de leurs gardiens, les nouvelles qui leur parviennent sur l'avance des armées alliées sont autant de signes qui annoncent leur libération.

Le retour

Au printemps 1945, 45 prisonniers de guerre sont enfin rapatriés à Blagnac. D'après un état dressé en 1944, quatorze prisonniers avaient déjà été libérés, onze sont restés en Allemagne comme travailleurs libres, trois se sont évadés, l'un est mort en captivité. Ce total de 71 sur 200 Blagnacais environ mobilisés en 1939 est conforme aux estimations de décembre 1940 du Conseil Municipal, quand il a décidé d'expédier 71 paires de pantoufles.

Au fur et à mesure de leur progression, les armées alliées libéraient les prisonniers dans les camps qu'elles rencontraient mais les moyens de transport, disponibles sans perturber les opérations militaires, la situation géographique de ces camps échelonnèrent ces retours sur plusieurs mois.

Les familles, quand elles avaient été prévenues, allaient chercher leur prisonnier à la gare. Souvent aussi elles allaient tout simplement à l'arrivée des convois essayer d'apercevoir un être cher.

Quelquefois d'amères surprises attendaient les rapatriés. Quand Roger Tranier ramène son frère Fernand à Blagnac il n'a qu'une préoccupation en passant Avenue du Général Compans : il faut absolument détourner l'attention de Fernand qui ne doit pas regarder les ruines de sa maison détruite par les Allemands en fuite, le 19 août 1944. Il l'apprendra bien assez tôt.

Il n'y a pas toujours eu des drames en leur absence, mais cinq, six ans de séparation c'est très long. Les enfants ont grandi, les plus jeunes ne

connaissent pas ce père un peu mythique dont on leur parlait, les anciens ont vieilli, des êtres chers ont disparu.

Tant bien que mal, la vie a continué sans eux. Le plus souvent comme en 1914, les femmes ont remplacé le chef de famille absent et ont pris l'habitude des responsabilités.

La captivité a profondément marqué ces hommes, et le regard qu'ils portent sur les choses naguère familières n'est plus le même.

L'accueil

Mais le bonheur du retour efface vite les mauvais souvenirs. Leur famille n'est pas seule pour les accueillir. La nouvelle municipalité, élue par les Blagnacais et les Blagnacaises, municipalité où siègent deux femmes, organise une grande réception en leur honneur (voir "Blagnac, Questions d'Histoire" n°9 p.37).

Les diverses organisations issues de la Résistance, toutes très actives à cette époque, en font autant. Vin d'honneur, allocutions, conversations, autant de petites fêtes où l'on apprend à mieux se connaître et mieux se comprendre : vie des camps d'un côté, vie sous l'occupation et résistance de l'autre, et en commun la Libération, l'anéantissement du nazisme, la paix retrouvée. Mais aussi, et c'est sûrement le plus déconcertant, découverte par les prisonniers qu'un nouveau régime, de nouveaux responsables dirigent la France. Ils ont quitté leur pays sous la IIIème République, pendant leur captivité c'était l'Etat Français et maintenant ils vont élaborer avec leurs compatriotes les nouvelles institutions de la IVème République !

Le Comité Départemental de Libération de la Haute-Garonne se préoccupe lui aussi de la situation des prisonniers et déportés rapatriés. C'est ainsi qu'une note du 5 mai 1945 adressée à Monsieur le Maire lui propose des bons de déblocage de matières premières pour permettre aux commerçants, artisans, exploitants agricoles ou petits industriels de reprendre leur activité. Rappelons que la guerre se terminait certes, mais que la pénurie subsistait. Nourriture, textiles, charbon, matériaux de

toutes sortes étaient très difficiles à se procurer malgré les cartes de rationnement. Cette préoccupation de la commission économique du CDL était donc particulièrement opportune.

Associations de prisonniers

Les prisonniers eux-mêmes se groupent, s'organisent. Les Blagnacais forment "l'Association des prisonniers de guerre, centre d'entraide de Blagnac" en liaison avec la "Maison du Prisonnier" de Toulouse, Allées François Verdier, siège de l'Association départementale.

MAISON DU PRISONNIER

ASSOCIATION DES PRISONNIERS DE GUERRE

CENTRE D'ENTRAIDE DE BLAGNAC

Celle-ci édite mensuellement le journal "Messages", comme celle des Hautes-Pyrénées édite "Le Libéré" et celle du Lot "Etre libre".

Ainsi ils prennent connaissance des dispositions prises à leur égard par les organismes de cette société nouvelle issue de la Résistance, défendent leurs intérêts, essaient de conserver cette solidarité des camps qui leur a permis de survivre.



1947 passe la main à 1948

Au seul de la nouvelle année, le Comité Départemental de l'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE a le plaisir de présenter à tous les camarades ses meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour eux et leur famille, de vie longue et prospère pour notre Association.

LA F.N.P.G.
chez le ministre des anciens combattants

LE PROCHAIN CONGRÈS national des P.G.
Rapport de la commission d'organisation

Outre les diverses distributions de vêtements, de matériaux pour les artisans, et de pécule, quelques maisons de convalescence permettent aux plus fatigués d'entre eux de retrouver la santé. Ainsi en juin 1945, les anciens combattants, prisonniers, déportés politiques et déportés du travail des usines toulousaines d'aviation, SNCASE - BREGUET - LATECOERE - AIR-FRANCE obtiennent la réquisition du château du Ferradou, précédemment réquisitionné par les Allemands. Du mois de juin 1945 au mois de décembre 1947, ce château de Blagnac, transformé en centre de convalescence, hébergera plus de 1500 malades.

La presse

Au printemps 1945 la presse locale toulousaine paraissant depuis la libération de la ville, le 20 août 1944, consacre chaque jour au moins une rubrique au retour des prisonniers et des déportés. En voici quelques extraits :

“La Victoire”

- problème d'accueil : "qu'allons-nous faire pour que leur premier contact avec ce pays dont ils ont tant rêvé ne soit pas une déception", le même jour une liste de prisonniers libérés (3.4.45)
- le 12.4.45 : "les alliés ont libéré 800.000 prisonniers et déportés"
- le 23.4.45 : "une exposition" relative aux prisonniers de guerre libérés est organisée aux allées Jean Jaurès

“La République” du 15.5.45 outre la nouvelle précédente publie un recensement des prisonniers, déportés, réfugiés.

“Le Patriote” publie chaque jour des "Nouvelles des camps"

- 1200 prisonniers libérés arrivés à Hazelbrouk (24 mai 45)
- le 28 mai : un paquebot français en provenance d'Odessa était attendu hier matin, et un million de déportés sont rentrés dans leur pays.

S'y ajoutent des nouvelles des comités d'accueil des quartiers ou des communes du département avec des listes de prisonniers rapatriés.

Tous les journaux publient les diverses circulaires relatives au versement

des indemnités, aux distributions de vêtements gratuits, ainsi que les diverses fêtes organisées à leur profit : "grand bal dans la salle des fêtes du parc des sports, au profit du colis de bienvenue des prisonniers de guerre et au bénéfice de la campagne du retour à la vie.

Sont publiés aussi des dessins illustrant ces événements.

Pourtant la place est restreinte dans ces journaux au mauvais papier, d'abord d'une demi-page puis d'une page entière où les nouvelles sont très abondantes dans cette période tellement tourmentée.

Ceux qui ne reviendront pas

Malheureusement, deux Blagnacais ne reviendront pas au village.

Bernard Dast du 287^e régiment d'artillerie, interné au stalag XIII A, est décédé le 25 juillet 1941 à l'hôpital d'Ebelbasch am Main. Le maire informa la famille le 23 août 1941. Les causes du décès furent attribuées à la "Melancholia" (arrêt cardiaque). Bernard Dast, agriculteur à Blagnac, fait prisonnier à Gien, posait des rails de chemin de fer, activité bien éloignée de sa profession !

A la fin du printemps 1945, alors que presque tous les prisonniers étaient rentrés et que l'on attendait les derniers avec beaucoup d'inquiétude, la famille de Fernand Barbe fut informée de son décès lors d'un bombardement du camp.

Leurs noms figurent au monument aux morts de notre commune.

Peu à peu la vie de famille, la vie locale, le travail, apparemment tout redevient comme avant pour les 45 Blagnacais revenus au pays en ce printemps 1945. Pourtant, beaucoup de blessures plus ou moins bien cachées mettront longtemps à se cicatriser.

*"Le diable ne rend pas leur jeunesse à ceux dont il a pris l'âme
Ceux qui s'en reviennent flétris et ceux qui n'en reviennent pas".*

L. ARAGON

J. WEIDKNET

Ministère de l'Intérieur
Secrétariat Général aux
Anciens Combattants
Service Central de l'Etat-
Civil des Successions et
des Sépultures Militaires
37, rue de Bellechasse
Paris (7^{ème})

Etat Français

Paris, le 23 Oct. 1944

Dossier n° 78.986.

Mort pour la France

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous faire connaître
que je suis avisé du décès du soldat :

Dast Bernard

né le 4 Mai 1903 à Cruebanieu (H^{te} G^{ne})

décès survenu le 25 Juillet 1941 à l'Hôp. de Ros à
Velsbach/wain, inhumé au Cr. de Eltmann/
Main Soube 345.

Je vous serais très obligé de vouloir bien
informer de ce décès avec tous les ménagements
desirables, la famille
demeurant à Blagnac (H^{te} Garonne)

BIBLIOGRAPHIE

- Revue "L'histoire" - M. 1842-79 numéro spécial "La France Libérée"
- "Le Trait d'Union" 25 décembre 1940 n°41-44
- "Journaux de guerre" numéro 20 "La France des barbelés" - 120FB

- "Le journal de la France" Les années 40. Publication Historia n°102
- Yves Durand. La vie quotidienne des prisonniers de guerre" Hachette 1987
- Antoine de Roux. Journal dessiné d'un prisonnier de guerre 1940-41. Robert Laffont 31 mai 1942
- Louis Aragon. La Diane Française. Ed. Seghers 1943 et La nuit des jeunes gens. Poème VIII Livre club Diderot 1981.

SOURCES

- Archives municipales de Blagnac
- Carnet de route d'Antoine Dessaux du 10 mai 1940 au 15 août 1940
- Journaux toulousains de 1945. Fonds Caussat
- Témoignages d'anciens prisonniers Blagnacais ou de leur famille
- Souvenirs personnels
- "Le Trait d'Union" - format réel 30cm X 42 cm

Louis ARAGON, à qui j'ai emprunté deux fragments de poèmes pour encadrer cet article, a été mobilisé comme médecin pendant la guerre de 1914-1918 et celle de 1939-1940. Il a réussi à échapper à l'encerclement en juin 1940. Cette double expérience de la guerre a été la source d'inspiration de nombreuses pages de son oeuvre.

Les croquis représentant quelques épisodes de la vie quotidienne au stalag sont extraits de l'ouvrage réalisé par Antoine de ROUX de mai 1940 à octobre 1941 "Journal dessiné d'un prisonnier de guerre".

"Ces Français qui chantent leur amour sacré de la patrie et dont les traits sont marqués par de rudes épreuves, à la minute où ils mettent le pied sur le sol natal, n'éprouvent plus d'autres souffrances que celles de leur pays".

Telle est la dernière page de cet ouvrage.

Maxime LACONDE, interné en Suisse, André COLMEL, évadé d'un Fronstalag, Jean GRAZIDE et Georges ANTAGNAGUE, prisonniers dans des stalags, évoqueront dans le prochain numéro de notre revue quelques épisodes de leur captivité.

DISTRIBUTION DU TABAC A BLAGNAC EN 1941

répondu le 9 Juin, 1941

Blagnac 6 Juin 1941

Monsieur le Président de la Région Française
des Combattants de la Haute Garonne

Monsieur le Président

JUIN 1941

1-7899

Permettez-moi Monsieur le Président etant le
représentant de cette noble association qui est la Région
et dont beaucoup ont adhéré avec enthousiasme dans
un but déjà défini par Monsieur le Maréchal de
justice et de Fraternité, de porter a votre connaissance
la manière dont est faite la distribution du tabac;
ceux qui ont eu cette inspiration ont eu bien fait,
en réalité elle ne peut donner satisfaction qu'a une
catégorie de gens que je qualifierai de favoris, je me
permets de me prendre en exemple sans raison,
et combien dans mon cas : une bonne ad se fait les
distributions soit le matin soit le soir, il nous est
impossible de prendre rang a ces heures nous sommes
tenus a être a notre travail, dans ces conditions les
(favorisés) ne peuvent attendre les heures d'ouverture

sans perdre de temps et se ravitailler autant de fois qu'il
y a de distributions au détriment des autres, et j'en ai plus
lain en disant c'est favoriser le marché noir.

Monsieur le Président s'il s'agit d'une question de moyen,
raisonnement personnel je n'aurais pas pris la liberté
de vous écrire, j'aurais accepté ce sacrifice comme j'en
fais beaucoup d'autres, mais quant il s'agit d'un
prisonnier, surtout au il y a le vide, a ce moment rien
n'a plus de limites. Qui Monsieur le Président ce nom
"le prisonnier" sert de exemple a beaucoup et pour
beaucoup de choses, il y a des gens qui n'ont pas encore
compris, il est étonnant d'entendre de la bouche de
certaines personnes si les prisonniers n'ont pas ils
n'ont qu'a faire comme les autres. Dans ces conditions
nous n'avons qu'a nous taire et quand nous aurons
la joie de les revoir, nous leur dirons si nous avons
suffert, si vous nous avez obligés de faire des sacrifices
c'est de votre faute, vous n'avez qu'a ne pas nous
laisser prendre.

Monsieur le Président pour ne pas abuser et
en terminant, nous comptons sur votre autorité
et votre justice, pour une répartition plus égale
pour les prisonniers.

Le 19 Juin 1941

UNION COMMUNALE

de Blagnac

Objet : 17 JUIN 1941
N° 8700

Référence : N° 7829

Monsieur le Président
de la Légion Française des
Combattants de la H^{te} Garonne

Monsieur le Président

En réponse à la lettre que vous m'adressiez
pour information. Les faits signalés dans
cette lettre sont malheureusement exacts,
beaucoup abusent, même ceux qui ont
des prisonniers.

À Blagnac une distribution de tabac
à lieu à 9^h du matin, et une autre à
18^h. Les femmes ou parents de prisonniers
avaient un droit de priorité; et passaient
les premiers. Hélas il s'est produit des
abus parmi eux. Ce qui a fait crier
les autres et parmi ces autres, il s'est aussi
produit des abus, signalés dans cette lettre

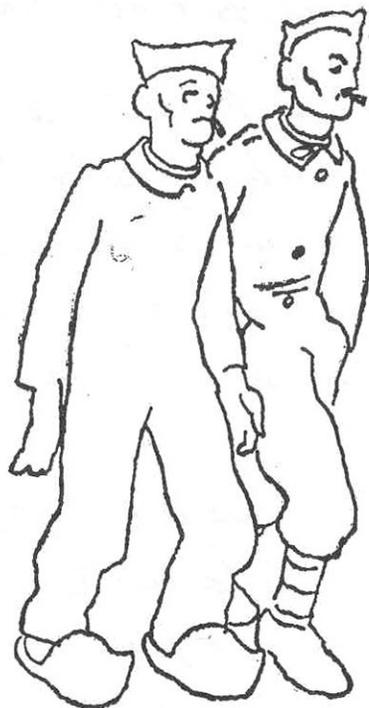
Ces propos mal placés ont été échangés
ce qui a amené M^r le Maire, sans
donner des ordres, car il n'est pas autorisé
(pour cela) à demander à un burocrate de
laisser le lundi de chaque semaine pour de
priorité pour les prisonniers, et à l'autre le
jeudi.

La suite à donner me paraît assez
difficile; L'institution de la carte
malgré ses inconvénients, me paraît
le plus juste, parceque, les mêmes
inconvénients se produisent sans carte

Veuillez agréer Monsieur le
Président mes sentiments cordiaux
Désués

Les prisonniers ne sont pas bien vus par tout le monde...

Ces textes sont extraits de lettres expédiées aux responsables de la Légion
des anciens combattants à qui l'on demandait de régler bien des
problèmes de la vie quotidienne... n'hésitant pas à stigmatiser les
"mauvais Français".



La République

15 MAI 1945

En mai 1945, le tabac est toujours rationné mais la situation semble s'améliorer

LA TROISIEME décade de tabac sera maintenue

Paris, 14 mai. — En effet, mille nouvelles tonnes de tabac sont arrivées hier, moitié en provenance des États-Unis, moitié en provenance de Madagascar.

Ceci porte à 5.100 tonnes le total des arrivages de tabac en France depuis le 20 mars, date à laquelle ont été réalisées les premières importations depuis juin 1940. — (A. F. P.)

*Au camp, un peu de tabac,
c'est l'illusion de la liberté...*

*En mai 1945, la liberté,
c'est enfin la réalité*

